



Évaluation des formations

RAPPORT D'ÉVALUATION
Champ de formations Droit, politique,
administration

Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019
VAGUE E

Rapport publié le 25/06/2019



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Jean-Christophe Pagnucco,
Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2018-2019 SUR LA BASE DE DOSSIERS DÉPOSÉS LE 20 SEPTEMBRE 2018

Ce rapport contient, dans cet ordre, l'avis sur le champ de formations *Droit, politique, administration* et les fiches d'évaluation des formations qui le composent.

- Licence Droit
- Licence Science politique
- Licence professionnelle Métiers de la GRH : assistant
- Licence professionnelle Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens
- Master Droit de la santé
- Master Droit privé
- Master Droit public
- Master Science politique

PRÉSENTATION

Le champ de formations *Droit, politique, administration* de l'Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis comprend en tout huit formations dont deux licences généralistes, à savoir : une licence *Droit* et une licence *Science politique*, deux licences professionnelles (LP), à savoir : une LP *Métiers de la GRH : assistant* et une LP *Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens*, ainsi que quatre mentions de master, à savoir : un master *Droit privé*, un master *Droit public*, un master *Droit de la santé* et un master *Science politique*.

Le périmètre scientifique et professionnel du champ de formations présente une cohérence et une complémentarité, tout en étant en phase avec la stratégie de développement de l'établissement. Ces formations couvrent un large spectre, dont l'unité est assurée par la volonté de former à la compréhension et l'analyse de l'action publique, de sa mise en œuvre et de ses contingences, au regard des évolutions contemporaines du droit. Elles offrent aux étudiants un panel de débouchés et de perspectives professionnelles tout autant diversifiées qu'identifiées, visant une insertion professionnelle immédiate ou une inscription dans un projet doctoral. La volonté est affichée d'une conjugaison permanente entre les disciplines relevant de la science politique et celles relevant du droit à proprement parler, avec l'ambition de maximiser les compétences des étudiants formés, par la conjugaison des exigences disciplinaires propres à chacun de ces domaines de formation. Les diplômes de science politique offrent un cursus complet depuis la licence jusqu'au doctorat. Quant aux diplômes juridiques, ils comprennent aussi bien des formations généralistes que des spécialités et des dispositifs qui accentuent l'originalité de l'offre de formation locale, au regard du contexte universitaire national et local.

Les formations proposées du champ *Droit, politique, administration* sont adossées à trois unités de recherche :

- l'unité mixte de recherche (UMR) CReSPPa (Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris), qui est l'une des plus importantes unités du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) d'Île de France, spécialisée dans le croisement de la sociologie et de la science politique ;
- l'équipe d'accueil (EA) Forces du droit, aux orientations comparatistes et transdisciplinaires et l'EA Droit médical et de la santé, dont les domaines de prédilection sont le droit privé, le droit des affaires et les questions d'éthique ; équipes qui doivent fusionner au premier janvier 2020, pour devenir le Centre de recherches juridiques de l'Université Paris 8 ;
- l'EA LED (Laboratoire d'Économie Dionysien), laboratoire d'économie et de gestion, qui apporte une expertise complémentaire sur les questions relevant des organisations et de l'administration.

AVIS GLOBAL

Les formations du champ *Droit, politique, administration* s'appuient sur le rayonnement de trois laboratoires qui leur fournissent un vivier important d'enseignants-chercheurs compétents pour atteindre les objectifs affichés. Ces formations permettent une spécialisation progressive et préparent leurs étudiants au monde professionnel, avec un bon affichage des compétences via les fiches du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et le supplément au diplôme. L'ouverture d'une partie des formations à l'enseignement à distance permet l'accueil d'un large public ayant des contraintes personnelles ou professionnelles, ne leur permettant pas de s'insérer dans une formation en présentiel classique. L'adossement scientifique des formations du champ repose donc sur une assise solide et un spectre large de compétences coordonnées et complémentaires.

Cependant, pour capitaliser sur ses atouts, le champ de formations doit gagner en lisibilité sur ses parcours ou options, en simplifiant leur dénomination (mineures internes, externes, parcours...) ou en faisant en sorte que les contenus soient conformes aux intitulés (LP *Métiers de l'immobilier : gestion et administration des biens*) et être plus explicites sur son organisation pédagogique. L'enseignement à distance pourrait être un appui au développement du numérique dans les formations présentielles, notamment au niveau licence où des outils collaboratifs et interactifs existent, mais sont insuffisamment utilisés par l'équipe pédagogique.

Enfin, la dimension internationale des formations est encore insuffisante, tant en terme de mobilités étudiantes entrantes ou sortantes (qu'il s'agisse de mobilités d'études ou de mobilités de stage ou encore d'année de césure à l'étranger) ou enseignantes (accueil de professeurs invités par exemple, échanges d'enseignants dans le cadre des accords Erasmus...) ou de partenariats internationaux.

Le champ *Droit, politique, administration* paraît pleinement en phase avec la stratégie de développement des coopérations socio-économiques de l'Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis. Il s'inscrit ainsi dans l'un des blocs du projet d'établissement, œuvrant par une démarche pilote de professionnalisation des diplômés. Les formations du champ ont à leur actif un réseau professionnel dense et impliqué dans cette démarche. Parmi eux figurent l'ordre des avocats de la Seine-Saint-Denis, la Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM), l'organisme privé de formation AKOR Alternance, l'Institut social et coopératif de recherche appliqué. Au-delà de ces partenariats, la démarche de professionnalisation se poursuit par le recours à des techniques pédagogiques innovantes, favorisant la mise en situation, comme la Clinique juridique, ouverte aux étudiants de licence et de master en droit, qui tient des permanences pour une activité de consultations juridiques, au sein de l'Université, mais aussi au sein des hôpitaux, en phase avec la spécialisation affichée en droit de la santé.

Cependant, les efforts de professionnalisation paraissent encore trop marginaux au niveau licence, mais surtout insuffisants dans les licences professionnelles. En effet, ces dernières comprennent trop d'enseignements académiques classiques (LP Métiers de la GRH : assistant et LP Métiers de l'immobilier : gestion et administration des biens) et corrélativement trop peu d'enseignements professionnalisants. Par ailleurs, le taux record de poursuite d'études est un signal que la formation est insuffisante à l'insertion professionnelle immédiate des diplômés ou que les enseignements sont si proches de ceux d'une licence généraliste, qu'ils ne constituent qu'une étape à la poursuite en master. Les parcours recherche des masters auraient également à gagner en professionnalisation (pas de stage obligatoire par exemple sur la durée du cycle).

Ce pourrait également être le signe que les réseaux professionnels, mobilisés au sein et autour des formations du champ, sont insuffisants. A ce titre, les partenariats sont parfois flous dans leur modalité (la FNAIM et la LP *Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens*), peu nombreux et peu développés, y compris dans les formations très spécialisées, comme le master *Droit de la santé*. Les intervenants professionnels sont peu nombreux et, en l'absence d'informations précises sur leurs qualités et leurs professions, il n'est pas possible d'évaluer la pertinence de leurs interventions.

Ainsi, même si les différentes formations du champ semblent bien intégrées dans leur environnement et que leur existence se justifie pleinement, des efforts doivent être conduits afin de renforcer les liens avec les secteurs économiques et sociaux correspondant aux formations.

L'offre de formation du champ *Droit, politique, administration* est construite de façon cohérente, localement et nationalement pertinente et potentiellement attractive. Il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre de points cruciaux restent inexplicables : la baisse des effectifs dans certaines formations et, plus gravement encore, des taux de réussite inhabituellement bas et préoccupants (particulièrement en licence *Droit*). Le taux d'échec ou d'abandon en première ou deuxième années de master (M1 ou M2) est également important (master *Droit public*, master *Science politique* et master *Droit privé*). Or, aucun élément d'explication n'est fourni et les dispositifs d'aide à la réussite sont très peu développés.

Par ailleurs, les données concernant l'insertion professionnelle des étudiants doivent être plus précises, concernant le type d'emplois occupés, afin de pouvoir évaluer leur adéquation aux finalités des différentes formations du champ. Il convient également de veiller à augmenter le taux de réponse à ces enquêtes pour obtenir des résultats représentatifs et utiles au pilotage et à l'évolution des formations.

Les démarches de mutualisation opérées au sein des formations sont satisfaisantes et permettent d'offrir aux étudiants des perspectives de spécialisation progressive.

L'établissement a aussi impulsé une démarche d'amélioration du pilotage des formations et d'aide à la réussite. A ce titre, des conseils de perfectionnement ont récemment été mis en place, mais ils restent encore à les améliorer, notamment au niveau licence. De plus, les dossiers lacunaires ne permettent pas d'apprécier pleinement l'efficacité des dispositifs mis en place. Une meilleure visibilité sur le pilotage, par exemple en rendant l'évaluation des enseignements obligatoire, conformément à la réglementation, et en ayant systématiquement des conseils de perfectionnement pour chaque mention, permettrait d'analyser l'augmentation significative des taux d'échecs et d'abandon dans une bonne partie des formations et d'y remédier, en instaurant (ou en rendant plus efficaces) des dispositifs de suivi et de lutte contre l'échec.

ANALYSE DÉTAILLÉE

Pour l'ensemble des formations du champ, les objectifs académiques et professionnels sont clairs. Les formations sont conçues et orientées vers l'acquisition des connaissances attendues dans les domaines professionnels envisagés. La cohérence des enseignements proposés permet de répondre aux objectifs affichés, même si l'appréciation est plus réservée en ce qui concerne la LP *Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens* et la LP *Métiers de la GRH : assistant*. Au regard des débouchés professionnels affichés et visés pour ces deux formations, les enseignements dispensés apparaissent trop académiques, proches de ceux d'une licence générale et à ce titre insuffisamment professionnalisants. Par ailleurs, le parcours *Droit public des affaires* et le parcours *Droit international et européen*, du master *Droit public*, paraissent insuffisamment se différencier, avec un focus sur le droit public des affaires, au détriment du deuxième parcours.

Il est enfin à remarquer que les objectifs pédagogiques, académiques, professionnels de la récente délocalisation du master *Droit public* à l'Université de Phnom Penh (Cambodge) ne sont pas précisés et que l'opération dans son ensemble est insuffisamment décrite.

Les formations du champ visent des mentions en droit ou en science politique génériques mais permettent de se distinguer des formations proposées à l'échelle régionale, via des parcours ou enseignements optionnels. Les deux LP permettent aussi de proposer des spécialisations intéressantes. Néanmoins, on peut s'interroger sur l'absence de coopérations entre le master *Droit de la santé* de l'Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis et de l'Université Paris Nanterre. En effet, ces deux masters visent un domaine de spécialisation pointu, avec peu de débouchés professionnels et cela sur un bassin universitaire proche.

Concernant l'adossement à la recherche, les formations bénéficient de l'appui de laboratoires de recherche, de manière explicite ou via l'intervention d'enseignants-chercheurs rattachés à ces laboratoires. Ces liens sont particulièrement bien mis en valeur pour les masters *Droit public* et *Science politique*. Pour les autres formations, ces liens avec la recherche sont insuffisamment précisés.

Concernant les liens avec les secteurs socio-économiques, ils sont bien mis en valeur et clairement établis pour la LP *Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens* et la LP *Métiers de la GRH : assistant* ainsi que les masters *Science politique* et *Droit privé*. En revanche, pour les autres formations, ces liens sont soit trop ténus soit insuffisamment décrits.

Enfin, la coopération internationale paraît très modeste, à l'exception de celle développée par le master *Science politique*.

Globalement, l'offre de formation, tant au niveau licence, LP que master permet une spécialisation progressive, avec des mutualisations en tronc commun et des choix d'options par la suite.

Néanmoins, la lisibilité de certaines formations pourrait être renforcée. Ainsi, les licences *Science politique* et *Droit* présentent une structure de formation cohérente, contenant une part de tronc commun et de cours optionnels, permettant une personnalisation progressive. Néanmoins, la multiplication des dénominations des éléments pédagogiques (mineures internes, externes, parcours...) nuit à la compréhension. De même, il existe une déconnexion entre les intitulés des deux LP et le contenu des enseignements qui donne une part insuffisante à la gestion et aux enseignants-chercheurs en sciences de gestion, ce qui constitue une lacune de ces formations. Concernant le niveau master, la lisibilité pourrait être accrue pour le master *Droit public* et le master *Droit privé*, en simplifiant certains intitulés d'unités d'enseignement (UE).

Trois modalités pédagogiques sont proposées : la formation en présentiel classique ou la formation à distance pour les formations de niveau licence ou master et la formation en alternance pour les LP. Si cette dernière modalité pédagogique est tout à fait adaptée et présente l'avantage de permettre aux étudiants la conclusion de contrats de professionnalisation (cas de la LP *Métiers de la GRH : assistant* où toute la promotion bénéficie d'un tel contrat) ; elle aurait mérité d'être plus explicitée. Des procédures sont également mises en place dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (VAE), même s'il est regrettable que le nombre de dossiers ne soit pas systématiquement précisé. Enfin, l'accueil des étudiants en situation de handicap ou ayant des contraintes particulières est bien pris en charge, avec une intégration dans les formations en présentiel ou en enseignement à distance, dans une partie des formations du champ.

La professionnalisation est bien prise en charge par l'Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis qui a développé une plateforme d'aide à la recherche de stage (Réso8) qui constitue un atout non négligeable pour les étudiants. Plus spécifiquement, les licences *Droit* et *Science politique* possèdent de bons dispositifs de professionnalisation. La part d'enseignements transversaux et pré-professionnalisants est satisfaisante et le suivi

du projet personnel des étudiants est effectué. En outre, la licence *Droit* propose des stages dès la L2, ce qui est à relever positivement ; alors que la licence *Science politique* ne propose qu'un stage optionnel en troisième année de licence (L3), avec une durée peu conventionnelle (75 heures minimum). C'est un point d'attention car ces modalités ne sont pas conformes au cadre national des formations. Les LP gèrent classiquement la professionnalisation via l'alternance et le projet tutoré. La LP *Métiers de la GRH : assistant* devrait cependant retravailler sa proportion d'enseignements professionnalisants. Au niveau master, la professionnalisation est plus hétérogène. Les masters *Droit privé* et *Droit public* proposent des ressources, ateliers et unités d'enseignement (UE) en soutien à la recherche de stages de deux mois minimum. Le master *Droit de la santé* propose un stage dès le M1 mais en revanche, il n'en propose pas pour le parcours recherche. Enfin, le master *Science politique* ne propose qu'un stage optionnel, concernant trop peu d'étudiants (seulement 18 % d'entre eux). Cela est justifié par une professionnalisation à travers la recherche, mais cette difficulté pourrait être résolue en créant plus de liens avec des institutions de recherche et le monde socio-économique.

La place de la recherche dans l'organisation pédagogique des licences est peu importante, même si un mémoire de recherche peut être élaboré en L3 de la licence *Science politique*. Au niveau master, la recherche est présente à travers les enseignements dispensés par des enseignants-chercheurs, rattachés à des laboratoires, la rédaction de mémoires, des modules de formation à la recherche (ou de méthodologie) ou la participation des étudiants aux manifestations scientifiques du Laboratoire.

Les outils numériques développés par l'Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis, outre la plateforme Réso8 et la mise en place d'un espace numérique de travail (ENT), sont principalement centrés autour de l'enseignement à distance géré par l'Institut d'Enseignement à Distance (IED). Le passage de la Certification Informatique et Internet (C2i) n'est pas systématiquement proposé.

Plusieurs innovations pédagogiques ont été développées et sont à encourager, telles que des concours de plaidoiries, une simulation de réunion de l'Organisation des nations unis (ONU) et une clinique juridique.

L'ouverture à l'international se fonde sur des partenariats, souvent noués au niveau de l'Université et des dispositifs de mobilités. Toutefois, le manque de données précises sur les modalités de ces partenariats et la réalité des échanges internationaux est à déplorer. L'enseignement des langues étrangères est généralement proposé mais parfois selon des modalités qui surprennent : la licence *Science politique* propose des cours d'anglais chaque année, mais pas sur tous les semestres ; les volumes horaires sont parfois très réduits (par exemple LP *Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens*), alors que les métiers visés par ces formations tendent à s'internationaliser ; le master *Droit de la santé* ne propose un enseignement en langue qu'en M1 et dans un parcours sur les trois du M2 ; les parcours internationaux du master *Droit privé* et du master *Science politique*, n'imposent aucune mobilité obligatoire, alors qu'il s'agit d'un point central de ces formations. Enfin, les modalités d'évaluation des compétences linguistiques sont rarement détaillées (existence de certification, délivrance du master sous condition d'un niveau minimal de compétence linguistique...).

La composition des équipes pédagogiques et les modalités de pilotage sont évoquées et soulèvent quelques points d'attention. D'une manière générale, les informations relatives aux intervenants professionnels manquent grandement de précision (part des enseignements dispensés par les professionnels, nombre d'heures dispensées, qualité de ces intervenants, etc.). Plus spécifiquement, un sous-encadrement en licence *Science politique* et une insuffisance d'intervenants professionnels en master *Science politique* est à relever.

Les responsabilités entre les enseignants sont bien réparties, ce qui est bénéfique au pilotage des mentions et parcours. Concernant les conseils de perfectionnement, leur composition est conforme à la réglementation, en ayant des représentants étudiants et du monde socio-économique. Toutefois, leur périmètre d'intervention est à revoir. Ainsi, il n'existe qu'un seul conseil de perfectionnement, commun à toutes les licences, LP et diplômes d'université (DU) du champ. Cette configuration ne permet pas une analyse approfondie des problématiques à résoudre et des spécificités de chaque formation. Au niveau master, il existe des conseils de perfectionnement par mention, mais il n'est pas possible pour l'heure d'en évaluer l'efficacité, au regard des informations fournies, du fait d'une mise en place récente. L'initiative prise au niveau de la licence *Science politique*, de mettre en place une assemblée générale annuelle entre le directeur de la formation et les étudiants, est un excellent moyen d'échange et de dialogue.

L'évaluation des enseignements par les étudiants est assurée au moyen de questionnaires anonymes mis en place par le Pôle Pilotage et observatoire étudiant de l'Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis, mais le nombre de répondants demeure insuffisant. L'utilisation faite des résultats de cette évaluation n'est pas suffisamment précisée et, de façon générale, les dossiers présentés demeurent lacunaires sur les dispositifs d'autoévaluation.

Les modalités de suivi des connaissances et des compétences sont très peu explicitées dans les dossiers, mais sont bien renseignées dans les suppléments au diplôme. Le suivi des compétences n'est pas formalisé, ce qui n'est pas conforme à la réglementation en vigueur.

Enfin, les dispositifs d'aide à la réussite ou de lutte contre l'échec sont présents dans de trop rares formations, telle la licence *Science politique* (tutorat pédagogique, cours de méthodologie en, première année de licence (L1), plateforme du projet Voltaire pour les étudiants rencontrant des difficultés d'expression écrite, remédiation en langue...). Les modalités de recrutement sont par ailleurs rarement ou insuffisamment précisées.

Les formations du champ *Droit, politique, administration* offrent des résultats contrastés concernant l'attractivité, la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants.

Une faiblesse commune à l'ensemble des formations concerne le caractère très insuffisant des statistiques relatives à l'insertion professionnelle des diplômés. Seules les données pour l'année 2014-2015 sont disponibles. Les taux de réponse y apparaissent trop souvent faibles, voire très faibles et les indications sur les types d'emploi occupés sont trop imprécises, pour juger de leur adéquation, au regard des finalités des formations. Cette carence d'informations est d'autant plus regrettable pour les LP et les masters.

Au niveau licence, les taux de réussite en première année sont particulièrement bas, voire préoccupants en licence *Droit* (environ 15 %).

Au niveau des LP, le taux de poursuite d'études en master est trop élevé, au regard de la finalité professionnelle de ces formations.

Les masters apparaissent, dans l'ensemble, relativement attractifs quoique, là encore, des disparités sont observées. Ainsi, le master *Droit privé* a un taux de réussite en M1 particulièrement faible et qui a tendance à diminuer (54,5 % en 2016-2017), alors qu'en M2 il se maintient à 90 %. En master *Droit public* et en master *Science politique*, les taux d'abandon et de redoublement sont aussi relativement importants (principalement en M1). Enfin, le nombre d'étudiants du parcours recherche *Droit médical et de la santé* du master *Droit de la santé*, est extrêmement important (40 étudiants), au regard des faibles débouchés potentiels en termes de carrière académique et sans que l'on sache si les diplômés poursuivent en thèse.

POINTS D'ATTENTION

Points d'attention généraux au niveau du champ

- Des liens ou un adossement à la recherche insuffisamment détaillés.
- Un caractère trop limité de la dimension internationale des formations.
- Un suivi du devenir des diplômés insuffisant (périodicité des enquêtes, données lacunaires sur les métiers occupés, le salaire médian, la durée de recherche du premier emploi, le taux de réponse aux enquêtes...).
- Des dispositifs d'aide à la réussite ou de réorientation insuffisants.
- Un suivi et une évaluation des compétences non mis en œuvre.
- Un périmètre d'intervention trop large des conseils de perfectionnement au niveau licence.
- Des dossiers lacunaires sur de nombreux points.

Sur l'offre de formation par elle-même

- Licence *Droit* : un taux de réussite en L1 préoccupant (environ 15 %).
- Licence *Science politique* : un stage seulement, optionnel sur la durée du cycle.
- LP *Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens* : des enseignements qui demeurent trop académiques, avec trop peu d'enseignements en gestion ; un taux de poursuite d'études trop élevé, qui interroge à la fois sur les perspectives d'employabilité immédiate des diplômés, ainsi que sur le caractère réellement professionnel de la LP.

- LP *Métiers de la GRH : assistant* : des enseignements qui demeurent trop académiques : une organisation pédagogique qui reste à préciser (rythme d'alternance) ; un taux de poursuite d'étude trop élevé, qui interroge à la fois sur les perspectives d'employabilité immédiate des diplômés, ainsi que sur le caractère réellement professionnel de la licence.
- Master *Droit de la santé* : une insuffisance de débouchés professionnels pour le parcours *Droit médical et de la santé*, au vu des effectifs étudiants accueillis (pas d'information sur les poursuites en thèse de doctorat, pour ce parcours recherche qui compte 40 étudiants, questionnant sur l'opportunité d'avoir une promotion si importante) ; une professionnalisation faible.
- Master *Droit public* : un manque de précision des objectifs et la finalité de la délocalisation à l'Université de Phnom Penh ; une réflexion, aujourd'hui absente, doit être menée quant aux importants taux d'abandon et de redoublements en première année de master.
- Master *Science politique* : une réflexion, aujourd'hui absente, doit être menée quant aux importants taux d'abandon et de redoublements en M1 et M2 ; une insuffisance des liens avec le monde socio-économique.
- Master *Droit privé* : une réflexion doit être menée sur le taux de réussite, particulièrement faible en M1 et dont la tendance à la diminution semble se confirmer (54,5 % en 2016-2017).

FICHES D'ÉVALUATION DES FORMATIONS

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

LICENCE DROIT

Établissement : Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Droit* de l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis, rattachée à l'unité de formation et de recherche (UFR) de droit, propose une formation généraliste en droit. La formation est ouverte en formation initiale et formation continue ; elle est également entièrement proposée à distance par l'Institut d'enseignement à distance de La même Université. La formation comprend 1568 heures d'enseignements et ne comporte aucun parcours différencié.

ANALYSE

Finalité

Les connaissances attendues sont exposées avec précision dans le dossier, lequel est accompagné d'un supplément au diplôme, indiquant les compétences disciplinaires et préprofessionnelles. Les différentes catégories d'enseignements et activités sont également présentées clairement. Les enseignements proposés, conformes à une formation juridique généraliste, permettent d'acquérir les connaissances attendues, les activités complémentaires apparaissant comme un dispositif complétant et confortant le travail d'apprentissage.

Les secteurs d'activités et débouchés professionnels identifiés correspondent à ceux classiquement indiqués au sortir d'une licence de droit généraliste, encore que certains concours ou emplois sont, dans les faits, présentés par des étudiants titulaires d'une première année de master (M1). Ces débouchés sont connus des étudiants.

Positionnement dans l'environnement

La licence *Droit* est une formation académique classique. À ce titre, elle est proche des licences de droit proposées par d'autres universités, tout en présentant certains aspects de différenciation. Cette formation se singularise, en effet, par la possibilité de la suivre à distance, permettant ainsi l'accueil d'un public varié (notamment un public salarié ou d'origine géographique plus large) ainsi que par l'association des étudiants aux activités de la "Clinique juridique".

L'association des étudiants à la recherche est indiquée comme résultant de l'adossement de la formation à deux laboratoires de recherche (Forces du droit et Centre de recherches en droit privé), sans que les modalités concrètes de cette association ne soient explicitées.

Les liens avec le tissu socio-économique apparaissent comme réduits à ceux noués dans le cadre des stages. La mobilité étudiante est possible et encadrée (présence d'un référent relations internationales), encore qu'elle soit indiquée comme réduite en pratique. La mobilité enseignante est quant à elle favorisée par l'existence de deux partenariats internationaux : l'un avec *l'Università degli studi Roma* (Rome, Italie), l'autre avec l'Université *Mykolas Romeris* (Vilnius, Lituanie).

Organisation pédagogique

La licence *Droit* est assurée en présentiel et à distance, sur trois années, selon une structure identique. La formation ne se subdivise pas en parcours distincts mais offre la possibilité aux étudiants de s'inscrire en double cursus en deuxième année de licence (L2) et/ou en troisième année de licence (L3), selon le diplôme envisagé (deux diplômes d'université (DU) et un diplôme d'études supérieures d'université (DESU)). La structure de la formation est lisible et cohérente, chaque semestre comportant une unité d'enseignements (UE) de tronc commun, lequel représente un volume horaire prépondérant (plus de 55 % du volume total des enseignements pour chaque année de licence de droit), une unité d'enseignements transversaux et préprofessionnels (représentant environ 20 % du volume horaire total des enseignements chaque année) et une unité d'enseignements de découverte transversaux ou de pré-spécialisation, dont le volume horaire d'enseignements est légèrement supérieur à 20 % du volume total, pour chaque année de licence. La spécialisation progressive est également assurée par le choix de répartition des matières sur les trois années ainsi que l'instauration d'options en L2 et L3 (dans ou hors cursus droit). Au-delà, les enseignements optionnels ainsi que l'élément constitutif (EC) libre permettent aux étudiants de personnaliser leur formation.

Des possibilités de réorientation (sortante ou entrante) en première et en deuxième années (L1 et L2), ainsi que d'intégration de licences professionnelles (LP) sont indiquées mais, pour certaines, peu effectives. La formation comprend des dispositifs classiques d'accueil d'étudiants ayant des contraintes particulières, mis en œuvre en présentiel et à distance. La formation peut accueillir un public dans le cadre d'une validation des acquis de l'expérience (VAE), que celle-ci soit totale ou partielle.

La place de la recherche dans la formation n'est pas détaillée.

La professionnalisation est intégrée dans la formation de manière substantielle dès la L2 et ce, dans des cadres variés (conférences métiers, ateliers, stage optionnel). Le dispositif mis en place en L3 consistant en un stage obligatoire d'au minimum deux mois, lequel donne lieu à différents travaux assortis d'une évaluation, souligne l'importance effective de la professionnalisation. Les éléments de professionnalisation et de connaissance de l'environnement professionnel proposés dans le cadre de la formation apparaissent structurés, un encadrement par un enseignant référent étant prévu et des liens avec le service de l'insertion professionnelle existant. La formation permet également aux étudiants de réaliser un projet professionnel et personnel (PPP) ou un projet tutoré, dans le cadre d'enseignements optionnels. Encore que ces dispositifs soulignent l'attention particulière à la professionnalisation et à la personnalisation de la formation, il serait utile d'en évaluer l'effectivité et la plus-value pour la formation d'autant que cette dernière contient également d'autres modalités de mise en situation (permanence à la clinique du droit, concours de plaidoirie).

La formation réserve une place classique au numérique, tant dans le cadre d'un enseignement spécifique que dans le cadre du travail universitaire réalisé notamment dans la formation à distance. Une attention est portée à l'innovation pédagogique par la mise en place de concours de plaidoirie.

L'internationalisation de la formation est assurée tout d'abord dans le cadre d'enseignements obligatoires d'anglais, tout au long du cursus et la possibilité de s'inscrire à une certification CLES (Certificat de compétences en Langues de l'enseignement supérieur). Ce dispositif est complété par la possibilité de réaliser un stage à l'étranger et/ou une mobilité à l'étranger, encore que ces dernières possibilités ne soient pas explicitées.

Pilotage

La formation dispose de deux équipes pédagogiques, l'une assurant la formation en présentiel, l'autre à distance, même si les interactions sont nombreuses, comme en atteste le fait que les responsables, enseignants, jurys, sont souvent identiques. Ces équipes sont composées d'intervenants aux statuts différents, qui, dans leur quasi-intégralité, sont rattachés à l'UFR de droit. La part des professionnels intervenant dans la formation n'est pas indiquée. Les responsables de formation sont identifiés et apparaissent nombreux (deux par année de licence, auxquels s'ajoute un responsable au niveau de la mention). Le suivi et la gestion de la formation par l'équipe pédagogique sont notamment réalisés dans le cadre d'une commission pédagogique paritaire commune.

Les étudiants sont associés à la formation, notamment via la présence d'élus étudiants.

Un conseil de perfectionnement commun à la licence de droit en présentiel et à distance, aux deux LP et aux diplômes ouverts aux étudiants de licence a été mis en place à partir de 2015-2016. Le rôle, la composition et les modalités de fonctionnement de ce conseil sont explicitées. Vu les problématiques couvertes par cette diversité de mention, il est peu probable que ce conseil de perfectionnement puisse approfondir les spécificités de chacune des mentions.

La formation fait l'objet d'une autoévaluation mise en place par l'Université, sans que les résultats ne soient indiqués. L'évaluation des enseignements est possible mais n'est pas systématiquement réalisée. Des informations relatives à sa mise en œuvre concrète seraient utiles.

Les modalités d'évaluation des étudiants ne sont pas indiquées dans le dossier. La répartition des crédits ECTS est équilibrée et cohérente au regard des enseignements auxquels ils sont affectés. Le jury d'examen est commun à la licence *Droit* (en présentiel et à distance), la composition indiquée faisant apparaître qu'hormis les responsables des formations concernées, seul un enseignant et un intervenant professionnel en sont membres. Le suivi de l'acquisition des compétences est assuré grâce à un contrat pédagogique unique établi par étudiant, rempli chaque année par celui-ci et accessible aux membres de l'équipe pédagogique. Le suivi est également assuré par un entretien individuel organisé au premier semestre de chaque année avec les responsables pédagogiques.

Résultats constatés

La formation paraît attractive, encore que sur la période de référence, le nombre total d'inscriptions pédagogiques diminue progressivement, la formation perdant environ une centaine d'étudiants (757 inscriptions en 2013-2014 et 650 inscriptions en 2017-2018). Le ratio nombre d'étudiants présents aux examens/ nombre d'étudiants inscrits administrativement demeure relativement constant, sur la période de référence (plus de 80 % sans jamais excéder 90 %). Le taux de réussite en L1 est de manière générale assez faible et a diminué de plus de la moitié, sur la période de référence (34,8 % en 2013-2014 pour 15,6 % en 2016-2017). Le taux de réussite est globalement meilleur en L2 et L3 (pour l'année 2016-2017, il est de 49,2 % en L2 et 51,8 % en L3). Pour expliquer ces échecs en L1 en particulier, le dossier souligne les carences académiques des étudiants inscrits en L1. Les étudiants n'ayant pas validé leur L1 sont plus nombreux à quitter l'Université Paris 8 que ceux qui redoublent, la tendance s'inversant progressivement en L2 et L3.

Le suivi des diplômés est réalisé par une enquête relative au suivi de l'insertion des diplômés, 30 mois après la diplomation, par le pôle pilotage et observatoire étudiant de la direction formation. Il est à noter que le nombre de répondants demeure faible (inférieur à 45 %), quoi qu'en augmentation entre les deux enquêtes. Les résultats indiquent que la quasi-totalité des étudiants poursuivent leurs études, ce qui correspond à l'objectif assigné à la licence *Droit*. Il est également à noter que des étudiants sont insérés dans la vie active ou en recherche d'emploi, les premiers étant plus nombreux que les seconds. Les emplois occupés ne sont pas précisés. En revanche, il apparaît que la majorité de ces emplois ne sont pas stables et que cette tendance s'observe pour les deux promotions auprès desquelles les enquêtes ont été réalisées.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une structure équilibrée, sur les trois années et au sein de chaque année.
- Une place importante à la professionnalisation.
- Une existence de dispositifs permettant l'adaptation de la formation au projet professionnel et personnel.
- Une formation entièrement proposée à distance.

Principaux points faibles :

- Un taux d'échec en première année de licence très important et en augmentation.
- Une absence d'évaluation des enseignements et un suivi des étudiants à développer.
- Une absence de structure de pilotage dédiée à la mention (conseil de perfectionnement à ce jour mutualisé).
- Des liens avec la recherche et l'environnement pédagogique faibles.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence *Droit* est une formation attractive, dont le contenu est cohérent et adapté aux objectifs poursuivis. Le développement de l'évaluation des enseignements ainsi que des cadres d'échanges spécifiques à la licence *Droit* (conseil de perfectionnement spécifique par exemple), prenant en compte les modalités d'enseignement (présentiel ou à distance), pourraient notamment permettre de trouver des remèdes au taux d'échec important en première année. Par ailleurs, une réflexion relative aux différents enseignements ou modules de professionnalisation pourrait permettre d'évaluer la plus-value des différents dispositifs et, en cas de besoin, de recentrer l'offre sur les dispositifs efficaces.

Enfin, le développement des liens avec la recherche, d'une part et l'environnement socio-économique, d'autre part, permettrait de conforter le recours aux innovations pédagogiques.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

LICENCE SCIENCE POLITIQUE

Établissement : Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Organisée sur trois années, la licence *Science politique* de l'université Paris 8 Vincennes Saint-Denis propose une formation généraliste en science politique, ouverte à la pluridisciplinarité et qui suit une logique de spécialisation progressive en trois parcours dès la deuxième année de licence (L2) : *Philosophie politique : l'ordre politique en question ; Sociologie politique : politique et discrimination ; Histoire politique et études transnationales : citoyenneté et mondialisation*. La licence permet la poursuite d'études en master et ouvre également la voie à certains métiers de la fonction publique, du journalisme, des organisations internationales ou des ressources humaines en entreprises.

Les enseignements s'effectuent en présentiel sur le campus de Saint-Denis et à distance. Au total, la licence couvre un volume horaire de 1470 heures pour un étudiant (hors stage et projet tutoré).

ANALYSE

Finalité
<p>Les objectifs scientifiques et professionnels de la licence sont clairement précisés ; la finalité essentielle de la formation est l'acquisition d'une base de formation généraliste en science politique, qui s'appuie cependant sur les apports d'autres sciences sociales et humaines (histoire, économie, philosophie). Il s'agit aussi d'acquérir des compétences de synthèse et d'analyse, utiles pour la vie professionnelle. De fait, la licence vise aussi bien à préparer à la vie professionnelle qu'à la poursuite d'études en master.</p> <p>La formation dispensée paraît en bonne cohérence avec ces objectifs et les débouchés listés (chargés de mission dans la fonction publique d'État ou territoriales, chargés d'étude dans les cabinets de conseil et d'études, assistants/collaborateurs d'élus, assistant en évaluation des politiques publiques, ...etc.) lui correspondent bien, même s'ils sont davantage accessibles après une poursuite d'études en master.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Cette licence de l'Université Paris 8 a été pionnière, en organisant un cursus complet de trois ans en science politique. Si d'autres universités parisiennes proposent désormais des licences comparables, cela ne nuit pas à l'attractivité de la formation, qui a trouvé sa place dans l'environnement régional.</p> <p>La licence s'appuie sur trois équipes du laboratoire de rattachement, le Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris (CRESSPPA), (unité mixte de recherche – UMR), dont les thématiques rejoignent celles de la licence. Elle peut également bénéficier de collaborations avec d'autres laboratoires</p>

de recherche, comme l'Institut des sciences sociales du politique ou le Laboratoire d'études de genre et de sexualité, dont sont membres certains enseignants-chercheurs. Les étudiants ont, en outre, la possibilité de faire un mémoire de recherche en troisième année de licence (L3).

Un stage d'une durée minimale de 75 heures est prévu, de manière optionnelle, dans le cadre de la licence (en L3), mais les partenariats socio-économiques ou culturels ne sont pas développés, ce que l'on peut regretter.

Les nombreux accords de partenariats internationaux permettent d'encourager la mobilité étudiante qui est en augmentation ces dernières années. Malheureusement, les données fournies ne sont pas très précises, car elles concernent aussi bien la licence que le master. En moyenne, deux enseignants-chercheurs sont reçus chaque année, ce qui paraît assez peu.

Organisation pédagogique

La licence est organisée de manière très cohérente suivant une logique de spécialisation progressive, à travers le choix, à partir de la deuxième année (L2), de trois parcours : *Philosophie politique : l'ordre politique en question* ; *Sociologie politique : politique et discrimination* ; *Histoire politique et études transnationales : Citoyenneté et mondialisation*. La formation s'appuie sur des mutualisations bien pensées avec d'autres départements de l'Université Paris 8, notamment pour le choix des unités d'enseignement (UE) mineures. Cependant, l'organisation pourrait être rendue encore plus lisible en évitant la multiplication des dénominations (mineures internes, externes, parcours...). Un parcours spécifique est proposé pour les étudiants, suivant une double licence *Histoire – Science politique*

La formation est proposée aussi bien en présentiel qu'à distance, en validation des acquis de l'expérience (VAE partielle ou totale) et en validation des acquis professionnels (VAP), lui permettant d'accueillir des publics variés, notamment les étudiants en situation de handicap. Doit être relevée l'existence de dispositifs d'aide à la réussite ou de lutte contre l'échec (tutorat pédagogique, cours de méthodologie en première année de licence (L1), plateforme du projet Voltaire pour les étudiants rencontrant des difficultés d'expression écrite, remédiation en langue, ...etc.).

La professionnalisation se fait à travers l'existence d'unités transversales mais aussi grâce à la possibilité offerte en L3 de mener un stage. On peut regretter cependant que le choix de faire un stage doive s'arbitrer avec la réalisation du mémoire de recherche ou un projet tutoré. Le faible nombre d'étudiants en stage en 2016-2017 (19 étudiants contre 30 à 45 environ les années précédentes) peut interroger, tout comme la durée, apparemment très brève, du stage.

Des cours en anglais sont proposés dans chaque année de licence, mais pas sur tous les semestres. Les modalités d'évaluation des compétences linguistiques ne sont pas détaillées.

La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est conforme aux attentes.

Pilotage

Le pilotage de la formation est assuré de manière efficace par un binôme d'enseignants-chercheurs et la prise en charge de responsabilités spécifiques (stages, échanges internationaux...) par d'autres enseignants-chercheurs.

L'équipe pédagogique est constituée de 22 enseignants-chercheurs titulaires, mais elle doit cependant s'appuyer sur un fort nombre d'heures complémentaires ou en vacances : le sous-encadrement pourrait fragiliser la formation en contraignant ses capacités d'accueil qui ont déjà dû être réduites. Par ailleurs, la licence pourrait gagner à faire davantage appel à des intervenants professionnels.

Il existe, depuis 2016-2017, un conseil de perfectionnement qui réunit à la fois enseignants-chercheurs, responsables administratifs, représentants des étudiants et des anciens étudiants, ainsi que des personnalités du monde professionnel. En outre, une assemblée générale est organisée chaque année avec l'ensemble des étudiants et de l'équipe pédagogique et administrative, ce qui est très appréciable. Les étudiants sont ainsi véritablement partie prenante de la réflexion sur les maquettes pédagogiques par exemple. Les enseignements sont évalués de manière anonyme en fin de semestre par les étudiants.

Les modalités d'évaluation des étudiants sont classiques. L'évaluation des compétences pourrait être davantage détaillée, même si le supplément au diplôme est bien réalisé (il devrait cependant inclure plus explicitement les compétences linguistiques).

Résultats constatés

Sur les cinq dernières années, la formation a accueilli en moyenne 430 étudiants chaque année, mais sa situation de sous-encadrement l'a conduit à diminuer ses capacités d'accueil, ce que l'on peut déplorer, d'autant que le taux de réussite des étudiants est très satisfaisant : ainsi, entre 2010 et 2015, le taux de réussite en L1 est compris entre 63 et 75 %, alors que la formation n'est pas sélective.

Les données sur le devenir des diplômés, recueillies par le pôle pilotage et observatoire étudiant, sont malheureusement très limitées. Pour les diplômés de 2015, l'enquête menée 30 mois après la diplomation montre, avec un taux de réponse de 67 %, que 84 % des étudiants ont poursuivi leurs études après la licence. En décembre 2017, 25 % sont en recherche d'emploi et 53 % en situation d'emploi (plus des deux tiers en emploi stable). Le département de science politique tente de mettre en place une enquête plus précise sur le devenir de ses diplômés, ce qui apparaît en effet tout à fait nécessaire.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Des taux de réussite des étudiants très satisfaisants.
- Une forte attractivité de la formation.
- Une diversité des parcours.

Principaux points faibles :

- Une équipe pédagogique en sous-effectif.
- De faibles liens avec les milieux professionnels extérieurs.
- Une absence de stage obligatoire (stage optionnel d'une durée de 75 heures).
- Des données insuffisantes sur le devenir des étudiants et l'insertion professionnelle (faiblesse déjà relevée lors du dernier rapport d'évaluation de l'AERES).

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence *Science politique* est attractive et fonctionne bien, comme en témoigne notamment le taux de réussite des étudiants (peu d'abandons en cours de licence). Ce constat peut s'expliquer notamment par la qualité des dispositifs d'accompagnement, d'aide à la réussite et de l'équipe pédagogique, ainsi que par la diversité des parcours proposés et adaptés aux étudiants. Le sous-encadrement en termes d'enseignants-chercheurs appelle cependant à la vigilance.

Même si la licence a une vocation généraliste, une ouverture plus grande au monde professionnel extérieur permettrait de favoriser l'insertion des étudiants, que ce soit en rendant le stage obligatoire ou en favorisant la participation d'intervenants extérieurs, issus du monde socio-économique, politique, culturel.

Il conviendrait enfin de remédier à l'insuffisance des données sur le devenir des étudiants, étant noté que cette recommandation a pourtant déjà été clairement exprimée dans le précédent rapport d'évaluation.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA GRH : ASSISTANT

Établissement : Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Métiers de la GRH (gestion des ressources humaines)* : assistant, parcours *Droit social et ressources humaines* vise à former aux métiers de la GRH, avec une focalisation sur les aspects juridiques de cette gestion (en particulier droit du travail et droit de la sécurité sociale).

La LP est rattachée à l'unité de formation et de recherche (UFR) Droit de l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis. Elle est ouverte aux étudiants titulaires d'un brevet de technicien supérieur (BTS), d'un diplôme universitaire de technologie (DUT) ou d'une deuxième année de licence (L2). La formation est proposée en présentiel et en alternance, via des contrats de professionnalisation.

ANALYSE

Finalité

La LP vise à former des assistants en ressources humaines, maîtrisant tout à la fois la gestion des ressources humaines et les implications juridiques de cette gestion. Les compétences visées répondent aux enjeux des métiers RH-droit social. Toutefois, certaines d'entre elles semblent plutôt correspondre à un niveau master (par exemple : superviser, conduire et contrôler la gestion administrative du personnel).

Les débouchés professionnels sont pertinents. Il s'agit de former des professionnels polyvalents dans les petites et moyennes entreprises (PME) ou des personnes plus spécialisées dans les structures de grande taille. Néanmoins, là encore, certaines missions présentées semblent relever plus du niveau de compétences développées à un niveau master (contrôle de la conformité des différentes pratiques des ressources humaines avec l'environnement juridique et social de l'entreprise, par exemple).

Les enseignements correspondent au socle de compétence « droit social RH ». Toutefois, plusieurs questions et remarques peuvent être formulées.

- o certains cours ne correspondent pas à la finalité d'une LP. Ainsi *Droit du travail*, *Droit de la sécurité sociale* et *Histoire du droit social* conviennent plus à un master droit social - RH (tout dépend du contenu enseigné et des méthodes utilisées). Les intitulés de certains cours ne sont pas dans l'esprit d'une LP (*Méthodologie et recherche universitaire*, *Articulation des sources du droit social*).

- o Les cours à portée résolument pratique, dans la perspective de fonctions d'exécution qui correspondent à une LP *Droit-Social RH*, pourraient apparaître en plus grand nombre. De plus, certaines matières, pourtant importantes ne semblent pas expressément vues, à l'instar de la communication, du management (sauf si la matière « Gestion des conflits » le recouvre) ou de la comptabilité par exemple. Il s'agit soit d'un problème de rédaction des intitulés, soit d'une faiblesse dans la maquette.

Le dossier indique que si la LP a vocation de permettre aux diplômés d'accéder directement au marché du travail, elle offre aussi la possibilité de poursuivre les études dans le cadre d'un master droit social-RH. Sachant que la poursuite d'études immédiate doit demeurer l'exception, cette double finalité traduit une confusion sur les objectifs de la LP qui semble effectivement osciller entre professionnalisation et approche académique.

Positionnement dans l'environnement

La LP est la seule sur le territoire parisien à offrir cette double compétence. Les autres LP voisines qui existent dans le champ des ressources humaines ne sont pas évoquées dans le dossier. Sur le plan territorial et au regard du bassin d'emploi, une telle formation se justifie pleinement.

La LP est intégrée dans son environnement socio-économique. Des liens avec de grandes entreprises sont établis, par la signature de contrats de professionnalisation. Le placement des étudiants en contrat de professionnalisation est sous-traité à un organisme de formation privé qui contractualise avec l'Université Paris 8 et qui assure également la publicité de cette formation. Il n'existe pas de liens de nature institutionnelle avec d'autres partenaires (associations de DRH, experts-comptables, organisations professionnelles).

Même si la formation à la recherche et par la recherche ne constitue pas une priorité pour les LP, l'adossement à la recherche apparaît inexistant dans cette formation.

Aucune coopération internationale n'est envisagée.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique n'est pas clairement renseignée. Il faut se reporter à la maquette pour comprendre certaines logiques à l'œuvre. Il n'est pas indiqué comment l'alternance est mise en œuvre ni comment les cours s'articulent de manière chronologique, hormis le fait que les unités d'enseignement (UE1) et (UE2), qui offrent un enseignement visiblement théorique, sont dispensés au premier semestre (S1). La maquette est surtout constituée de grands blocs qui ne permettent pas d'identifier précisément les compétences visées.

Il semble que l'essentiel des heures prend la forme de cours classiques, les enseignements plus pratiques étant assurés sous la forme de travaux dirigés et de travaux pratiques (TD/TP) ainsi que de projets tutorés. La proportion respective de ces divers enseignements et l'introduction de méthodes plus professionnalisantes mériteraient d'être retravaillées eu égard à la finalité des LP. Le fait que les étudiants soient tous titulaires d'un contrat de professionnalisation est une force de la LP. Le suivi des étudiants est structuré et, s'il est mis en œuvre conformément aux processus annoncés, assure un déroulement efficace de l'alternance. Les étudiants ont accès à une plateforme numérique de recherche d'offre d'emploi, mise en place par l'Université, mais il n'est pas indiqué si les étudiants de la LP utilisent en pratique cet outil.

Les liens avec le monde professionnel pourraient encore être développés par l'organisation de rencontres ponctuelles, conférences métiers ou forums.

Des modules sont prévus pour une mise à niveau de chaque promotion, afin de s'assurer que l'ensemble des étudiants dispose d'une base commune de connaissances dès le démarrage de la formation.

Un enseignement d'anglais appliqué aux RH (21 heures) constitue une ouverture internationale bienvenue. La LP est exclusivement tournée vers le droit français alors même que la GRH intègre de plus en plus une dimension internationale.

Pour les étudiants en situation de handicap, un service d'accueil et d'accompagnement pédagogique a été mis en place au sein de l'établissement. Il n'est pas indiqué s'il a été mis en œuvre au sein de la LP.

De manière traditionnelle, les étudiants ont accès à une plateforme leur donnant accès à des outils pédagogiques généraux. Un enseignement spécifique *Informatique appliquée aux métiers du droit* est également prévu. Aucune pratique pédagogique innovante ne peut être relevée.

Pilotage

L'équipe pédagogique universitaire est de grande qualité. Une première faiblesse peut tenir au fait qu'un seul professeur d'université (PU) accomplit un volume important d'heures (108h hors projet tutoré). Son éventuel départ mettrait en grande difficulté la formation. De même, un autre enseignant titulaire assure de nombreux cours (*Contrôle de gestion, Droit de la sécurité sociale, Rémunération et paie*), pour un volume horaire très important. Une concentration importante du volume horaire de la LP repose donc sur ces deux enseignants.

Quant aux intervenants professionnels, il est difficile de se faire une idée sur le nombre d'heures dispensées, en raison de l'imprécision des informations du dossier et des discordances entre les documents. La répartition des heures au sein de l'équipe pédagogique entre les enseignants titulaires et les professionnels est difficile à saisir du fait d'incohérences dans le dossier présenté. En heure équivalent TD, la répartition est de 58 % des heures assurées par les enseignants et enseignants-chercheurs et de 42 % par les professionnels extérieurs. Cette répartition est équilibrée. Toutefois, le rapport fait état d'une répartition différente (*« en nombre d'heures de cours, la répartition est de 75 % de professionnels et 25 % d'enseignants »*.) Il n'est pas possible de vérifier non plus la qualité des professionnels et si les cours dispensés correspondent à leur cœur de métier.

Le pilotage de la LP est présenté succinctement. Un comité de pilotage est constitué de deux responsables pédagogiques et d'un coordinateur. Les processus de réunion et de prise de décision ne sont pas mentionnés. L'articulation des rôles de chacun n'est pas claire.

Un conseil de perfectionnement fonctionne depuis 2015-2016. Il se réunit une fois par an. Il n'est pas indiqué dans quelle mesure, pour la LP, cette instance fonctionne de manière effective, ni si elle a eu une influence sur l'organisation et le fonctionnement du diplôme. Parallèlement, les étudiants répondent chaque année à un questionnaire à l'issue de la formation. Il n'est pas indiqué si ce questionnaire a pu influencer la LP.

Les modalités de suivi de l'acquisition des connaissances sont très classiques : elles sont assurées par des examens écrits. Seuls quelques enseignements font l'objet d'un contrôle continu. Une diversification des formes d'évaluation des connaissances (oraux, rapports, etc.) pourrait être envisagée. Un suivi de l'acquisition des compétences est opéré au cours du contrat de professionnalisation, via les visites en entreprise. Une évolution des modalités d'évaluation des compétences, plus adaptée au format des LP, devrait être envisagée.

La LP peut être validée, partiellement ou en totalité, par la validation des acquis de l'expérience (VAE). Une étudiante a validé le diplôme dans sa totalité par VAE en 2015-2016.

Résultats constatés

Le nombre d'inscrits dans la LP est en baisse tendancielle (46 en 2013, 38 en 2014, 22 en 2015, 30 en 2016, 22 en 2017). Les raisons pour lesquelles l'effectif baisse ne sont pas précisées. Leur origine (BTS, DUT, L2) est inconnue. Il serait utile d'analyser les causes de cette évolution négative. Cela étant, pour une LP, les effectifs restent bien dimensionnés. Le taux de réussite est bon (entre 76 % et 95 % selon les années).

Le pôle Pilotage et observatoire étudiant de la Direction formation réalise l'enquête ministérielle d'insertion des diplômés 30 mois après la diplomation. Les informations sur l'insertion professionnelle sont fragmentées. Le taux d'insertion semble très bon (15 sur 18 répondants : diplômés de 2014 ; 15 sur 17 répondants : diplômés de 2015), mais les indications sur les emplois occupés sont inexistantes. L'adéquation de l'insertion professionnelle aux objectifs de la formation ne peut être appréciée. De même, le taux d'accès à l'emploi dans la structure ayant accueilli l'étudiant en alternance est inconnu. La durée moyenne de recherche d'emploi n'est pas connue.

La poursuite d'études est trop importante, puisque près de la moitié des répondants sont concernés. Tel ne saurait être l'objectif d'une LP. Il n'est pas indiqué vers quelles formations ils se dirigent.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation exclusivement en alternance, via des contrats de professionnalisation.
- Une équipe pédagogique universitaire de qualité.
- Une LP pertinente dans l'environnement socio-économique.

Principaux points faibles :

- Une formation plus théorique qu'axée sur la pratique professionnelle (maquette, méthode d'enseignements et d'évaluation).
- Des informations insuffisamment précisées, sur les intervenants professionnels (place et qualités).
- Un pilotage confus.
- Un taux de poursuite d'étude élevé pour une LP.
- Des informations incomplètes sur l'insertion professionnelle.
- Une baisse du nombre d'étudiants inscrits non commentée.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La LP *Métiers de la GRH* : assistant est une formation utile sur le marché de l'emploi, du fait des métiers visés. Elle bénéficie d'une équipe pédagogique équilibrée et de qualité et ses taux de réussite sont bons.

Pour se développer, elle doit affiner l'étude des débouchés professionnels, proposer une maquette et une politique pédagogique plus en phase avec ces débouchés, ainsi qu'avec les compétences attendues d'un diplômé de LP. Cela nécessite de revoir la composition de l'équipe pédagogique en laissant une place plus grande aux intervenants professionnels et à des enseignants chercheurs en sciences de gestion.

La mise en place de structures de pilotage (comité de perfectionnement spécifique à la mention) devrait permettre d'identifier des axes d'amélioration et une meilleure interaction entre les différentes parties prenantes (équipe pédagogique, représentants des étudiants et représentant des entreprises).

Il importera également d'examiner les causes de poursuite d'étude et étudier, si cette tendance se maintient, si la LP ne devrait pas être transformée en parcours d'une licence générale.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE L'IMMOBILIER : GESTION ET ADMINISTRATION DE BIENS

Établissement : Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Métiers de l'immobilier : Gestion et administration de biens* est une formation de création récente (2014). Elle est composée d'un parcours unique : *Droit et gestion de copropriété et syndic*. Elle vise à former de futurs professionnels de l'immobilier, aptes à gérer et administrer des biens immobiliers.

La formation est proposée en présentiel en formation continue et dans le cadre de contrats de professionnalisation. Elle est dispensée sur deux sites : l'Université de Paris 8 Vincennes Saint-Denis et l'École supérieure de l'immobilier, dans le cadre d'un partenariat. La licence professionnelle est rattachée à l'unité de formation et de recherche (UFR) Droit.

ANALYSE

Finalité

Les connaissances et compétences attendues à l'issue de la formation sont identifiées dans le dossier et correspondent à la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et le supplément au diplôme fournis dans le dossier.

Les objectifs de la formation, en termes de débouchés, sont identifiés. Les postes visés sont très larges : du syndic de copropriété, au négociateur ou responsable d'agence ou encore juriste en immobilier. Le secteur de l'immobilier est le dénominateur commun. Même s'ils couvrent un vaste éventail, les emplois indiqués au titre des débouchés sont globalement cohérents avec la formation proposée. Néanmoins, certains emplois visés ne correspondent pas au niveau d'études atteint avec une LP, tel est le cas par exemple de « juriste en immobilier » pour lequel un niveau à Bac + 4 en droit est plus approprié.

Plusieurs questions se posent, au regard des enseignements proposés et de leur cohérence avec les débouchés envisagés. L'intitulé du parcours, ainsi que les compétences affichées, supposent qu'une formation en gestion soit dispensée au même titre que le droit. Toutefois, les enseignements en gestion sont très limités et les matières juridiques sont largement prédominantes. De même, le management ne recouvre qu'un nombre d'heures d'enseignement limité (et un faible coefficient).

Positionnement dans l'environnement

Le positionnement de la LP est indiqué au seul niveau national. De ce point de vue, la formation est présentée comme se singularisant par la spécialisation qu'elle propose, en matière de syndic. Il n'est pas fait mention d'autres formations ou des éléments précis de la LP, permettant d'établir et d'expliquer ce positionnement.

Aucun lien avec la recherche n'est indiqué.

La LP bénéficie, depuis sa création, d'un partenariat avec l'École supérieure de l'immobilier (ESI), se concrétisant par des liens pédagogiques importants pour la formation (expertise sur les métiers de l'immobilier, partage d'un réseau d'entreprise, participation aux enseignements ainsi qu'au conseil de perfectionnement). Il est à relever que l'ESI est l'école de la Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM). Il peut être regretté que les modalités de la participation de l'ESI aux enseignements ne soient pas indiquées.

Organisation pédagogique

La formation est organisée en deux semestres. Le premier semestre (S1) est composé de deux unités d'enseignements (UE) (238 heures). Le deuxième semestre (S2) comprend cinq UE (210 heures). Le projet tutoré et l'expérience professionnelle, via un contrat de professionnalisation, sont intégrés à deux UE distinctes du second semestre. Les matières fondamentales académiques sont plutôt enseignées au premier semestre (UE1), alors que les matières pratiques sont plutôt concentrées au second semestre (UE3 et UE4). Les modalités pédagogiques mêlent, à part égales, cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD). Il peut, là encore, être regretté le manque de matières liées à la gestion.

La formation est réalisée en présentiel et s'adresse à un public majoritairement titulaire d'un brevet de technicien supérieur (BTS). Le dossier indique en effet que les candidatures d'étudiants ayant obtenu une deuxième année de licence (L2) sont en principe possibles, mais suscitent en pratique une difficulté qui résulte de l'absence d'expérience professionnelle antérieure. Cet argument étonne puisque la LP vise justement à professionnaliser les étudiants. Limiter les candidats admis aux titulaires d'un BTS est réducteur.

La formation est ouverte à la validation des acquis de l'expérience - VAE (en totalité ou partiellement), mais cette modalité n'a pas encore été utilisée. La formation est proposée en formation continue et dans le cadre de contrats de professionnalisation.

Un dispositif d'accueil des personnes en situation de handicap est mis en place.

La professionnalisation de la formation se fait par le biais de l'alternance, évaluée à travers un mémoire et sa soutenance et du projet tutoré. Ce dernier porte sur des aspects de l'actualité juridique et professionnelle de la spécialité enseignée dans la LP (le statut de la copropriété). Par ailleurs, la collaboration avec l'ESI se concrétise notamment par la proposition de modules supplémentaires, utiles à l'insertion professionnelle. Toutefois, ces modules ne sont pas détaillés ni présentés. Est également prévue la participation au congrès de l'immobilier de la FNAIM.

L'outil numérique est associé à la formation de manière réduite et classique (environnement de travail numérique et intégration, dans la formation, d'un enseignement orienté sur les technologies de l'information et de la communication). Aucune spécificité ne peut être soulignée.

La plateforme numérique de l'Université met à la disposition des étudiants le dispositif "Réso8", lequel permet de les accompagner dans le cadre de leurs démarches vers le monde professionnel. Il ne s'agit toutefois pas d'un accompagnement humain. Un tutorat individuel est mentionné au titre des dispositifs d'aide à la réussite et de lutte contre l'échec. Toutefois, il s'agit en fait du suivi classique de l'alternance, sans autre spécificité.

L'enseignement de l'anglais est proposé, mais le volume horaire apparaît très réduit (14 heures). De plus, les modalités d'évaluation des compétences linguistiques ne sont pas détaillées.

Les étudiants sont sensibilisés aux règles de l'éthique et de l'intégrité scientifique, notamment dans le cadre de l'enseignement de méthodologie.

Pilotage

L'équipe d'enseignants intervenant dans la formation est mixte. Elle comprend quatre enseignants-chercheurs titulaires rattachés à l'UFR droit de l'Université Paris 8, lesquels assurent 227 heures équivalent TD. neuf vacataires assurent 296 heures d'enseignement équivalent TD.

Les intervenants professionnels sont choisis dans le cadre du partenariat avec l'École supérieure de l'immobilier. C'est d'ailleurs cette dernière qui soumet les candidatures. La part des enseignements réalisés par les professionnels est indiquée pour la seule année 2016-2017 (50 % des enseignements). Les professionnels intervenant dans la formation appartiennent au cœur de métier. Il serait intéressant d'indiquer la même information pour les années précédentes, afin de dégager les évolutions sur la période de référence. Il est à regretter des différences entre le rapport et le tableau de l'équipe pédagogique (le cours « Assurance de l'immeuble » n'apparaît pas dans le tableau, l'enseignant dispensant celui de droit du travail n'est pas le même...).

Deux co-responsables constituent et animent l'équipe pédagogique, étant précisé que l'ÉS I y est associée, en la personne de son directeur (qui a la qualité de coordonnateur). La coordination entre ces trois personnes et la répartition des compétences, n'est toutefois pas claire.

Les étudiants sont associés à la formation, des délégués étant nommés pour assurer le lien entre l'équipe enseignante et la promotion. Il existe un conseil de perfectionnement constitué en 2015-2016. La composition est indiquée, laquelle est mixte et comprend des représentants étudiants, des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service et de santé (BIATSS), des enseignants et des intervenants professionnels. Les modalités de fonctionnement du conseil de perfectionnement, ainsi que son rôle sont indiqués. Aucun compte-rendu n'est fourni au dossier.

Les modalités d'évaluation des connaissances sont communiquées aux étudiants. Peu d'éléments sont fournis dans le dossier d'évaluation, si ce n'est l'existence d'écrits. Il semble qu'il n'y ait pas d'épreuves de natures différentes (et notamment des épreuves orales, qui constitueraient pourtant un bon exercice pour un futur négociateur ou syndic). L'évaluation de l'acquisition des compétences est privilégiée dans le cadre professionnel et peut se traduire par la rédaction d'un compte-rendu. Aucun suivi spécifique ne peut toutefois être relevé (sous la forme de portfolio par exemple).

L'évaluation de la formation est réalisée par le Pôle pilotage et observatoire étudiant et ce, au moyen d'un questionnaire envoyé à l'issue de la formation. L'évaluation des enseignements par les étudiants est prévue, étant précisé que le dossier ne fournit pas d'éléments relatifs à sa concrétisation. Le faible taux de réponse, d'une manière générale, aux enquêtes de l'université est à relever.

Résultats constatés

Sur la période de référence, le nombre d'inscriptions administratives est fluctuant (entre 13 et 25 étudiants), la capacité d'accueil ayant été atteinte en 2014-2015 et quasiment en 2017-2018. Il n'est pas expliqué pourquoi le nombre d'inscrits était faible en 2015-2016 et 2016-2017. En outre, le taux de réussite a diminué significativement sur la période de référence, passant de 90,9 % en 2014 à 76,9 % en 2017, sans que le dossier n'apporte d'éléments d'analyse.

Une enquête concernant l'insertion professionnelle est réalisée par le Pôle pilotage et observatoire étudiant 30 mois après l'obtention du diplôme (les résultats de l'enquête à 18 mois, obligatoire pour les LP, n'ont pas été communiqués). Les résultats de cette enquête sont connus uniquement pour les diplômés de 2015, avec un taux de réponse de 60 %. Le taux de poursuite d'études à l'issue de la formation est important (5 étudiants sur les 12 ayant répondu à l'enquête). A 30 mois, l'insertion professionnelle est bonne : plus de 80 % (10 étudiants sur 12 répondants) indiquent être insérés dans la vie active dont 70 % occupent un emploi stable. De manière plus générale, la formation semble remplir son objectif d'insertion professionnelle, encore que le type d'emplois occupés ne soit pas indiqué. Il importe de suivre l'insertion professionnelle à 18 mois.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Un partenariat avec l'École supérieure de l'immobilier (ESI), associant étroitement ce partenaire à la formation.
- Une formation présentant une réelle spécificité au niveau national.

Principaux points faibles :

- Un contenu de la formation qui n'est pas entièrement adapté aux objectifs professionnels affichés.
- Une place faible laissée à l'évaluation des enseignements par les étudiants.
- Un suivi de l'acquisition des compétences insuffisant.
- Un taux de poursuite d'étude important.
- Une absence de suivi de l'insertion professionnelle à 18 mois.
- Une place de l'anglais faible et sans évaluation des compétences linguistiques.
- Une place faible des outils et impact des usages du numérique sur les pratiques professionnelles.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence professionnelle *Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens* propose une formation professionnalisante, réalisant un équilibre entre enseignements théoriques et enseignements pratiques et professionnels. Les liens avec l'École supérieure de l'immobilier sont substantiels et se traduisent dans la formation par une association du partenaire, à de nombreux aspects de la formation. Pour autant, il est à regretter que d'autres partenariats ne soient pas noués.

Il peut être également regretté le manque de matières liées à la gestion, le marketing ou le commerce. L'essentiel des enseignements est juridique de sorte qu'une réflexion sur la concordance entre l'intitulé du diplôme, les compétences et métiers visés, d'une part, et la maquette, d'autre part, devrait être envisagée.

Il serait nécessaire de développer l'évaluation des enseignements par les étudiants, ainsi que le suivi des diplômés. Il serait également nécessaire de renforcer l'enseignement de l'anglais (anglais pratique) et des compétences numériques (en intégrant à la formation une certification par exemple).

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

MASTER DROIT DE LA SANTÉ

Établissement : Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit de la santé* forme en deux ans des juristes et des professionnels de la santé aux rouages du droit de la santé, afin qu'ils puissent intégrer les postes de juristes d'entreprise du secteur privé mais également des postes de gestionnaires d'établissements de santé et d'établissements sociaux et médico-sociaux, du secteur public comme du secteur privé. Le master *Droit de la santé* propose en deuxième année (M2) trois parcours : *Droit de la gestion des établissements de santé, sanitaires et médico-sociaux* ; *Propriété intellectuelle et industries de santé* et un parcours à vocation recherche *Droit médical et de la santé*. Les enseignements sont ouverts à la formation initiale et à la formation continue. Il a été mis fin au recours aux contrats de professionnalisation en 2018-2019.

ANALYSE

Finalité
<p>Les objectifs scientifiques et professionnels de la formation apparaissent clairement dans le dossier, qui liste de façon exhaustive l'ensemble des professions du champ sanitaire et médico-social, ouvertes aux titulaires du diplôme. Les enseignements proposés et les modules méthodologiques développés permettent de répondre aux objectifs professionnels des apprenants.</p> <p>La liste des fonctions susceptibles d'être occupées par les diplômés coïncide avec l'offre de formation. Les enseignements proposés et les modules méthodologiques correspondent aux objectifs tant professionnels que scientifiques de la formation, même si certains enseignements pourraient sans doute être développés dans le cadre de la préparation aux concours. Un module spécifique de préparation aux concours est prévu, uniquement au niveau de la première année de master (M1). Il serait sans doute utile de le proposer au niveau de la deuxième année (M2).</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Au sein de la communauté d'universités et d'établissements (COMUE), outre l'Université Paris 8, celle de Paris Nanterre propose un master <i>Droit de la santé</i>. Il ne semble pas exister de partenariats et de complémentarités entre les masters des Universités Paris 8 et Paris Nanterre, ni avec les autres offres d'Ile de France (notamment Paris Descartes). Il serait sans doute intéressant de mettre davantage en évidence la particularité de la formation proposée, au regard de l'offre existante en Ile de France. De même, il serait intéressant de justifier la particularité du bassin d'emploi.</p>

Le master est rattaché au Centre de recherche en droit privé et droit de la santé, Équipe d'accueil (EA 1581). Les étudiants du master sont associés aux colloques et journées d'études organisés par les membres du laboratoire, sans que l'on sache précisément lesquels, ni leur nombre. De même, il n'est pas indiqué si les étudiants de la mention ont la responsabilité, dans le cadre de leur cursus, du montage d'un projet de recherche comme une journée d'études. Le nombre d'étudiants, issus du master, actuellement inscrits en doctorat n'est pas connu. Or, le dossier insiste sur la possibilité offerte, aux étudiants des trois parcours du M2, ayant obtenu une note supérieure à 15 sur 20 au mémoire, de poursuivre en doctorat. Ce critère qualitatif paraît assez inhabituel, dans la mesure où l'appréciation de l'opportunité d'une poursuite d'études en doctorat relève généralement d'un ensemble d'éléments, tout à la fois objectifs et subjectifs bien moins précis, et ne saurait reposer sur un seul critère.

Le dossier fait état de partenariats avec des organismes de recherche en santé, sans développer la nature de ces partenariats. De même, des professionnels du champ sanitaire et médico-social interviennent dans le master mais sans précision sur le volume horaire. Ce manque d'information nuit à l'analyse. Le master ne bénéficie pas de partenariat institutionnel avec des établissements publics ou privés de santé ni de coopération au niveau international.

Organisation pédagogique

La structuration de la formation autour d'un tronc commun en M1 et d'une spécialisation dans le cadre des trois parcours du M2 permet une spécialisation progressive intéressante pour les étudiants, avec notamment des modules de méthodologie au niveau du M1. En revanche, l'absence de module de préparation aux concours en M2 n'est pas cohérente. Des dispositifs spécifiques sont mis en place pour les étudiants en situation de handicap.

Le dossier n'évoque pas de dispositifs particuliers, susceptibles d'accompagner l'étudiant dans l'élaboration de son projet professionnel. Il n'indique pas également le devenir des étudiants. L'existence d'une période de stage dès le M1, d'au moins un mois, puis d'un stage en M2 de trois à six mois, permet de professionnaliser le parcours de l'étudiant ; à l'exception du parcours recherche *Droit médical et de la santé* où on peut regretter l'absence de stage, au regard du peu de débouchés de la carrière académique et de la possibilité d'effectuer des stages dans des organismes de recherche. Le dossier n'explique pas pourquoi il a été mis fin aux contrats de professionnalisation. Il eût été intéressant d'en comprendre les raisons.

Les étudiants du parcours recherche *Droit médical et de la santé* sont accompagnés dans le choix et la rédaction de leur mémoire de recherche, par des formations méthodologiques et sur l'intégrité scientifique.

La place du numérique dans l'enseignement est limitée à un enseignement en informatique appliquée aux métiers du droit en M1 et à l'utilisation de la plateforme Moodle. Elle est largement insuffisante.

Seul le M1 et un parcours sur trois de M2 bénéficient d'un enseignement en anglais, ce qui n'est pas conforme au cadre national des masters. Il n'y a pas non plus de dispositifs mis en place pour évaluer le niveau de compétence linguistique des étudiants. Aucune statistique n'est fournie sur les mobilités entrantes et sortantes, dans le cadre de dispositifs Erasmus ou autres conventions d'échanges internationaux.

Pilotage

L'équipe pédagogique est majoritairement composée d'universitaires, autour d'un responsable de mention et de responsables de parcours. Aucune statistique ne permet d'apprécier la part des professionnels intervenants dans la formation. Le dossier ne renseigne pas les qualités des professionnels extérieurs vacataires. Les heures d'enseignement semblent essentiellement assumées par des universitaires.

L'existence d'un conseil de perfectionnement permet d'évaluer la formation et de formuler des propositions d'évolution. Toutefois, l'absence de comptes-rendus ne permet pas d'apprécier l'effectivité du dispositif.

Les modalités d'évaluation sont définies par chaque enseignant au début de son cours. Il n'y a donc pas de politique d'évaluation définie par la direction du master. De plus, le dossier ne renseigne pas sur la part de contrôle continu et sur la part d'examens terminaux. Les compétences, qui doivent être acquises par les étudiants, sont précisées dans la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Les modalités de suivi de ces compétences ne font pas l'objet d'une procédure formalisée. Le supplément au diplôme précise bien le niveau de compétences acquises par l'étudiant.

Les modalités de recrutement en M1 ne sont pas suffisamment précisées (il est seulement indiqué que les étudiants viennent de licences *Droit*). Il aurait été utile de connaître les critères de sélection. Il en va de même pour l'accès au M2. Il est seulement indiqué que les étudiants ayant validé le M1 peuvent intégrer l'un des trois parcours. Les dispositifs d'aide à la réussite des étudiants ne sont pas précisés dans le dossier.

Il existe des dispositifs d'évaluation de la formation et des enseignements. S'agissant du premier, il n'est pas attesté qu'il ait déjà été mis en place pour cette formation. Aucun élément n'est fourni sur l'effectivité de cette évaluation, ses résultats et les évolutions qui ont pu en être tirées. S'agissant de l'évaluation des enseignements, elle se révèle manifestement facultative et ponctuelle. Ceci n'est pas conforme à la réglementation.

Résultats constatés

Les effectifs de M1 fluctuent de manière importante (entre 18 et 46 étudiants, 31 pour l'année 2017-2018) et il en va de même en M2 (entre 125 et 73 ; 91 pour l'année 2017-2018). Il n'est pas possible d'apprécier la part des apprenants inscrits en formation continue. Les effectifs des deux parcours professionnels en M2 sont en moyenne de 20 étudiants, alors que ceux du parcours recherche sont de 40 étudiants. Les taux de réussite des étudiants sont moyens pour un niveau master : en moyenne autour de 70 % en M1 et de 78 % en M2, lorsque l'on calcule le taux par rapport aux étudiants présents, mais il faut noter que le taux de présence aux examens en moyenne n'est que de 80 % en M1 et de 84 % en M2. Ces chiffres ne sont pas commentés.

Les modalités de collectes d'informations sur le devenir des étudiants sont réalisées par le pôle Pilotage et observatoire étudiant de la Direction Formation, qui réalise l'enquête d'insertion des diplômés, 30 mois après la diplomation. Les seuls chiffres mis à disposition des évaluations sont les chiffres de 2014 et 2015. Il est difficile d'apprécier l'insertion professionnelle, au regard du nombre faible de répondants à l'enquête (taux de réponse de 37 % et 49 % respectivement pour les diplômés de 2014 et 2015).

Parmi les diplômés de 2014 et 2015 (seuls chiffres disponibles), l'insertion professionnelle à 30 mois reste faible, même si elle est passée de 57 % à 78 %. Il est également difficile d'apprécier l'adéquation des emplois aux objectifs affichés de la formation, à défaut de précisions relatives aux secteurs de l'insertion professionnelle (absence de précision sur le secteur public ou privé, sur la nature des concours réussis).

Le nombre d'étudiants du parcours recherche *Droit médical et de la santé*, est extrêmement important au regard des faibles débouchés potentiels de la carrière académique et sans que l'on sache si les diplômés poursuivent en thèse de doctorat. Il est également étonnant que l'examen d'entrée du Centre régional de formation professionnelle des avocats (CRFPA) soit présenté comme un débouché du parcours recherche.

Le taux de diplômés en poursuite d'études est en légère augmentation (15 à 18 % entre 2014 et 2015). Aucune information ne permet d'apprécier l'adéquation des poursuites d'études aux objectifs affichés de la formation, à défaut de préciser la nature de l'insertion professionnelle.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Un bon adossement à la recherche, au regard de la spécialité des intervenants et du laboratoire de rattachement.
- Une bonne professionnalisation de la formation (stage en master 1).
- Une interdisciplinarité effective (droit privé, droit public, droit de l'Union Européenne, histoire, éthique, philosophie,...).

Principaux points faibles :

- Un suivi de l'insertion professionnelle manquant de précisions (pas d'identification des postes occupés, privé/public, des réussites aux concours,...).
- Un manque de lisibilité sur les débouchés effectifs du parcours à vocation recherche *Droit médical et de la santé* (nombre d'inscription en thèses après le master 2 par exemple) et un manque de cohérence entre ce parcours et les débouchés affichés (examen d'entrée CRFPA).
- Une faiblesse des dispositifs d'évaluation de la formation et des enseignements.
- Un développement insuffisant des technologies innovantes de l'apprentissage.
- Une insuffisance de l'enseignement des langues dans deux parcours de Master 2 et une absence de données sur l'évaluation des compétences linguistiques.
- Une absence d'explications sur la fin des contrats de professionnalisation en 2018-2019.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le manque de suivi de l'insertion professionnelle ne permet pas d'apprécier la cohérence de la formation avec les objectifs affichés. D'une manière générale, l'accent mérite incontestablement d'être porté sur l'analyse du devenir des étudiants.

En particulier, l'insertion professionnelle du parcours recherche *Droit médical et de la santé* devrait pouvoir être développée et valorisée, notamment en affichant le nombre de thèses de doctorat soutenues et en préparation. Dans la perspective d'une diminution des voies d'accès à la carrière académique, il serait intéressant de connaître les autres voies de l'insertion professionnelles des diplômés du parcours recherche de M2. Il faut aussi renforcer la cohérence entre le parcours recherche et le débouché affiché de préparation au concours régional de formation à la profession d'avocat. Envisager un stage dans le cadre de ce parcours permettrait également d'élargir les perspectives des étudiants.

Il est difficile d'apprécier l'effectivité des dispositifs d'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants. Leur place mérite d'être réévaluée dans le but de procéder à un examen régulier et utile du projet pédagogique.

Egalement, l'enseignement des langues est lacunaire dans certains parcours et les modalités d'évaluation des compétences linguistiques ne sont pas renseignées. Ces points méritent l'attention, en ce qu'ils permettraient de témoigner de la qualité de cette mention de master.

Le développement des technologies innovantes de formation devrait pouvoir aussi renforcer l'attractivité de la formation, notamment dans le domaine de la formation continue.

Enfin, et de façon plus globale, il peut être intéressant de développer des partenariats avec l'offre de formation en droit de la santé des autres universités d'Ile de France.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

MASTER DROIT PRIVÉ

Établissement : Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit privé* de l'Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis est rattachée à l'unité de formation et de recherche (UFR) Droit. La formation est réalisée en présentiel sur le site de Saint-Denis. Elle est proposée en formation initiale, en formation continue et en alternance (contrats de professionnalisation). De 2013 à 2015, la mention comprenait deux spécialités (*Droit comparé de la famille* d'une part, et *Droit des affaires et fiscalité*, d'autre part). En 2015, la mention *Droit privé* a été créée. Actuellement, elle comporte deux parcours : le parcours *Droit privé approfondi* (752 heures sur deux ans plus un stage d'une durée minimale de deux mois), dont l'objectif est de former des juristes généralistes ; le parcours *Droit processuel* (513 heures sur deux ans), dont l'objectif est de former des juristes spécialisés dans le domaine du contentieux.

ANALYSE

Finalité
Les objectifs assignés à la formation sont indiqués et prennent en compte la spécificité de chaque parcours et ce, dès la première année. Les connaissances et compétences attendues sont indiquées dans le supplément au diplôme. L'intitulé de la formation est cohérent, en regard des objectifs assignés à la formation ainsi qu'à son contenu. Les enseignements proposés dans le cadre du parcours <i>Droit privé approfondi</i> permettent l'acquisition des connaissances dans les deux secteurs de spécialisation proposés (<i>Droit comparé de la famille</i> et <i>Droit des affaires et fiscalité</i>). Les compétences professionnelles et personnelles visées correspondent aux débouchés indiqués pour la formation, qu'il s'agisse de la préparation à certains concours, de l'insertion dans des secteurs d'activités déterminés ou encore de la poursuite d'études en doctorat. L'analyse est plus délicate concernant le parcours <i>Droit processuel</i> , à défaut d'éléments présentant les enseignements proposés dans ce parcours. Il existe une fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) correspondant à la formation, qui intègre les deux parcours, en raison d'une forte mutualisation.
Positionnement dans l'environnement
Le master <i>Droit privé</i> répond à une demande de formation évidente. Sa structuration est présentée comme répondant au souci de le démarquer des formations proposées par d'autres universités, géographiquement proches, dont l'une appartient à la même communauté d'universités et d'établissements (COMUE), encore que les éléments de différenciation ne soient pas explicités. La formation est en lien avec les centres de recherche de l'UFR Droit, sans que l'identification des centres de recherches ainsi que la concrétisation des liens ne soient explicités.

Le lien avec le tissu socio-économique est actuellement assuré, dans le cadre d'un partenariat avec l'Association pour le Développement de l'Initiative Économique (ADIE), lequel constitue un atout de la formation, en permettant une mise en situation des étudiants par le traitement de cas concrets. La formation ne dispose pas de partenariat international. Les données relatives à la mobilité enseignante et étudiante ne sont pas indiquées.

Organisation pédagogique

La formation, telle qu'elle est conçue, permet une spécialisation progressive, grâce à la création de deux parcours, dont l'un est composé de deux spécialités. Le parcours *Droit privé approfondi* est composé d'unités d'enseignements (UE) cohérentes avec les objectifs définis. La présentation de la maquette n'est pas entièrement lisible, les intitulés des UE étant eux-mêmes un peu complexes. La spécialisation progressive se traduit par un tronc commun important en première année de master (M1) (171 heures) et en deuxième année de master (M2) (191 heures), auquel est associé un volume croissant d'enseignements de spécialisation (en M1, 90 heures et en M2, 120 heures). L'analyse est plus délicate, concernant le parcours *Droit processuel*, à défaut d'éléments présentant les UE proposées.

Le master est ouvert à la formation initiale et à la formation continue. La possibilité de suivre la formation dans le cadre de contrats de professionnalisation est indiquée pour le M2, sans précision supplémentaire. La formation est également ouverte à la validation des acquis de l'expérience (VAE) (partiellement ou totalement). Un dispositif particulier est mis en place à destination des personnes en situation de handicap. En revanche, il n'est pas fait état d'autres dispositifs particuliers, hormis un suivi individuel à destination de certains étudiants (en alternance ou réalisant un mémoire de recherche).

Le parcours *Droit privé approfondi* comprend deux unités d'insertion professionnelle (aux deuxième et quatrième semestres (S2) et (S4)), dans le cadre desquelles la professionnalisation est organisée de manière progressive et se clôt par un stage de deux mois minimum (ou un mémoire de recherche). La place significative consacrée à la professionnalisation se traduit par la mise à disposition des étudiants, de ressources spécifiques (ressources numériques, sensibilisation et orientation) ainsi que par l'adaptation du planning de la formation. Le service d'insertion professionnelle est associé à ce dispositif, notamment via la mise en place d'une plateforme destinée à renforcer l'accompagnement des étudiants, dans leurs démarches vers le monde professionnel. Le partenariat avec l'Association pour le Développement de l'Initiative Économique (ADIE) ainsi que la participation des étudiants à la Clinique juridique contribuent également de la professionnalisation de la formation par une mise en situation des étudiants. L'acquisition de compétences additionnelles est également assurée dans le cadre d'enseignements de méthodologie.

La place de la recherche dans la formation prend la forme de mémoires de recherche, pour les étudiants souhaitant poursuivre en doctorat ainsi que de l'association des étudiants aux événements scientifiques.

La place du numérique demeure très mesurée. L'internationalisation de la formation prend essentiellement la forme d'enseignements d'anglais, assurés en M1 et M2, sur un volume horaire de 36 heures, réalisées sur deux semestres, aucune indication n'étant fournie quant à la mobilité enseignante et étudiante. Les étudiants sont sensibilisés à l'intégrité scientifique et à l'éthique, notamment dans le cadre d'enseignements de méthodologie.

Pilotage

L'équipe pédagogique est essentiellement composée d'enseignants-chercheurs titulaires en droit (droit public, droit privé et histoire du droit), la quasi-totalité des intervenants étant rattachés à l'UFR Droit. La présence d'intervenants professionnels est indiquée mais non explicitée. Des responsabilités pédagogiques (responsabilité du master, coresponsabilité pour chaque parcours) sont prévues. Le fonctionnement de la formation est assuré par des échanges réguliers entre enseignants.

Les étudiants sont associés à la promotion de la formation (annuaire des anciens, rencontre avec les professionnels, site internet). Un conseil de perfectionnement a été mis en place dont la composition et le fonctionnement sont indiqués. Aucun compte-rendu n'est transmis.

Il existe un dispositif d'évaluation harmonisé de la formation par les étudiants (envoi de questionnaires) dont les réponses sont traitées et diffusées par le pôle Pilotage et observatoire étudiant. L'évaluation des enseignements est indiquée comme étant possible, sans que les modalités de mise en œuvre ne soient explicitées.

Les modalités d'évaluation des connaissances sont indiquées de manière générale selon l'année de master et le public concerné. Elles sont connues des étudiants. La répartition des crédits ECTS sur les deux années de Master

ainsi qu'au sein d'une même année est variable, les ECTS attachés à une même matière pouvant être différents selon l'année de master concernée, sans qu'il n'y ait de lien avec le volume horaire de l'enseignement. Un suivi de l'acquisition des compétences est indiqué de manière générale, mais il ne semble pas que la formation ait recours à un portefeuille de compétence.

Résultats constatés

Les effectifs sont importants et leur évolution témoigne d'une attractivité croissante de la formation (en M1 : 167 étudiants en 2017-2018 contre 44 étudiants en 2013-2014 et en M2 : 90 étudiants en 2017-2018 contre 38 étudiants en 2013-2014). La création de deux parcours apparaît de ce point de vue pertinente. Sur la période de référence, le taux de réussite en M1 a tendance à baisser de manière significative depuis 2014-2015 (82,6 % en 2014-2015 à 54,5 % en 2016-2017) alors qu'en M2, il se maintient à 90 % et plus sur la même période. Les étudiants ayant validé le M1 s'inscrivent majoritairement en M2, leur proportion augmentant, sur la période de référence, de 12 points. La part des étudiants ne validant pas leur année est variable (données chiffrées en annexe du dossier et non commentées).

Le suivi du devenir des diplômés est réalisé par le pôle Pilotage et observatoire étudiant de la Direction Formation chaque année, dans le cadre de l'enquête ministérielle d'insertion des diplômés 30 mois après la diplomation. Les résultats pour les diplômés 2014 et 2015, communiqués dans le dossier, soulignent un taux de réponse en augmentation (24 % à 40 %) permettant une meilleure analyse des résultats. Il est à noter que sur le nombre de répondants, un nombre équivalent d'étudiants diplômés choisissent de poursuivre leurs études (les formations concernées ne sont pas indiquées) et de s'insérer dans la vie active, ce qui correspond aux objectifs poursuivis par la formation. La proportion d'emplois stables occupés par les diplômés de la formation est légèrement plus élevée que celle des emplois non stables. La durée moyenne de recherche d'emploi ainsi que les emplois occupés ne sont pas indiqués.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une importance de la place faite à la professionnalisation.
- Une forte attractivité des deux parcours.
- Une première année de master proposée en présentiel et à distance.
- Un recours à des innovations pédagogiques.

Principaux points faibles :

- Un suivi des étudiants diplômés et des outils d'évaluation perfectibles.
- Une internationalisation faible de la formation.
- Un manque d'adossement à la recherche.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

L'attractivité accrue du master *Droit privé* souligne la pertinence des modifications apportées ainsi que l'importance de cette formation, dans l'offre de formation locale, malgré l'existence de formations similaires géographiquement proches. Il apparaît néanmoins utile de développer le suivi des diplômés. De même, le recours à l'évaluation des enseignements, outre le fait qu'il s'agit d'une obligation inscrite dans le cadre national des masters, est également à développer dans la mesure où il pourrait être un moyen de comprendre les raisons du taux d'échec en M1 et de trouver des remèdes.

Il apparaît également nécessaire d'examiner la possibilité d'une ouverture plus importante de la formation à l'international et d'un développement des liens avec d'autres acteurs intervenant dans les domaines de spécialisation de la formation, afin de conforter la place de la professionnalisation dans la formation.

Enfin, les liens avec la recherche et l'activité scientifique du laboratoire doivent être développés.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

MASTER DROIT PUBLIC

Établissement : Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit public* de l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis est destiné à former des futurs juristes en droit public, avec une spécialisation en deuxième année de master (M2) sous la forme de deux parcours en *Droit public des affaires* ou en *Droit international et européen*. Si la première année de master (M1) est conçue comme étant généraliste, la seconde année (M2) permet une spécialisation.

Les enseignements sont dispensés principalement en présentiel, mais aussi à distance depuis 2016. Depuis l'année universitaire 2016-2017, le master est délocalisé à l'Université Royale de droit et de sciences économiques de Phnom Penh (Cambodge), avec des enseignements se déroulant en langue anglaise. Le diplôme comprend un volume total de 746 heures, dont la majeure partie est effectuée en première année.

ANALYSE

Finalité

Les compétences visées par la formation doivent permettre aux diplômés d'être directement opérationnels dans les secteurs privés et publics ou de prolonger leurs études en doctorat. Ces compétences sont bien explicitées dans le supplément au diplôme, lequel détaille précisément les exigences du programme et les compétences à acquérir en fonction du parcours et de la spécialisation choisie. Les emplois visés par la formation (juriste d'entreprise, agents du secteur public, etc.) correspondent bien à la formation, de même que les poursuites d'études envisagées (doctorat, préparation aux concours).

En revanche, le contenu du master correspond clairement plus à la spécialisation en *Droit public des affaires* qu'à la spécialisation *Droit international et européen*, les enseignements en droit interne étant largement dominants.

Si la délocalisation du diplôme à l'Université de Phnom Penh est mentionnée, les objectifs recherchés et l'implication exacte de l'établissement ne sont ni décrits, ni explicités, mis à part le fait que les enseignements soient dispensés en anglais avec la participation des enseignants de l'Université Paris 8. On peut noter toutefois que ce partenariat est très récent (2016-2017) et devra faire l'objet d'un suivi spécifique.

Positionnement dans l'environnement

Le master *Droit public* est l'unique formation dans ce domaine au sein de l'Université Paris 8 et n'entre donc pas en concurrence avec d'autres formations de l'établissement. Toutefois, parmi les masters les plus proches, seuls les positionnements avec les universités partenaires : Paris Nanterre et Paris 13 sont précisés, alors même qu'il existe des masters en droit public, proposés par plusieurs universités de la région parisienne. La spécialisation du master en *Droit public des affaires* est justifiée par la non reconduction du diplôme en *Droit public économique* de l'université Paris Nanterre.

Le master est adossé à l'Équipe d'accueil (EA 4387) "Forces du droit : paradoxes, comparaisons, expérimentations". Les étudiants du master *Droit public* participent aux manifestations scientifiques organisées par le Laboratoire de recherche. L'initiation à la recherche est notamment assurée pour les étudiants décidant d'effectuer un mémoire. Il n'est toutefois pas précisé si les membres de l'équipe pédagogique du master font partie de l'Équipe d'accueil.

L'environnement socio-économique de la formation n'est pas décrit, mis à part la mention d'un projet visant à tisser des liens, voire un réseau avec des entreprises et des personnes publiques, dans l'optique de faciliter l'accueil de stagiaires. La seule précision concernant la coopération à l'international concerne la convention de mobilité et de recherche, avec l'Université Royale de droit et de sciences économiques de Phnom Penh. Très peu de détails sont toutefois fournis quant à ce partenariat.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique de la formation n'est pas suffisamment explicitée. Si le M1, constituant un tronc commun, est très compréhensible, la structuration en parcours du M2 (*Droit public des affaires* ou *Droit international et européen*) n'est pas suffisamment lisible. Cette spécialisation semble résulter d'un simple choix de matières au sein des unités d'enseignement (UE). La spécialisation progressive ne paraît pas spécialement apparente, certains intitulés (UE *Droit et territoires*, UE *Droit et État*) étant identiques, tant en M1 qu'en M2. Les étudiants ont par ailleurs la possibilité de suivre des UE libres dans d'autres domaines, notamment en *Droit privé*.

Les modalités d'enseignement en présentiel sont classiques, tout comme la prise en charge, organisée au niveau de l'établissement, des personnes en situation de handicap. Certaines modalités d'organisation pédagogique sont signalées, sans toutefois être décrites et détaillées : l'enseignement à distance, la validation du diplôme par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

L'objectif de professionnalisation est pris en compte via un stage, filé ou en continu, d'un minimum de deux mois en M2. L'organisation pédagogique permet de dégager deux jours par semaine et les enseignements se terminent fin mars, afin de permettre aux étudiants d'effectuer des stages. Des ateliers facilitant la recherche de stages sont organisés et les étudiants ont accès à une base de données (Reso8), permettant de les accompagner dans leurs premières démarches. La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est en cohérence avec la formation.

L'acquisition de compétences additionnelles est prévue, mais elle n'est pas garantie tout au long du master. A titre d'exemple, les cours de langue ne sont prévus qu'en M1 et l'informatique appliqué aux métiers du droit est proposée en tant que cours optionnel, alors même que l'impact de l'usage du numérique sur les pratiques juridiques est de plus en plus important. L'utilisation du numérique et des pédagogies innovantes est absente. Le master permet en revanche d'acquérir des compétences plus transversales, via des modules de préparation aux concours, de clinique juridique ou encore des conférences d'actualité ou d'histoire. La recherche est présente dans la formation, à travers les mémoires que les étudiants peuvent rédiger ou la participation de ces derniers aux manifestations scientifiques du Laboratoire de recherche.

Pilotage

L'équipe pédagogique est exclusivement composée d'enseignants de l'unité de formation et de recherche (UFR) "Droit". Ils appartiennent principalement à la section "Droit public", ce qui correspond à l'objectif de la formation. La composition de l'équipe pédagogique communiquée ne contient aucun intervenant professionnel extérieur, alors qu'ils interviennent pourtant dans la formation. Les responsabilités pédagogiques des membres de l'équipe ne sont pas précisées.

Le pilotage est assuré par un Conseil de perfectionnement, sous la présidence du responsable de la formation, qui se réunit deux fois par an. La composition de ce conseil n'est pas renseignée et l'absence de comptes rendus des réunions ne permet pas d'apprécier son rôle. L'évaluation des enseignements, prévue au niveau de l'établissement, est mentionnée, sans précision sur les modalités d'administration ou l'exploitation des résultats obtenus.

Les modalités de contrôle des connaissances, le rôle et l'organisation des jurys ne sont pas précisés. La maquette révèle un déséquilibre en termes de crédits (ECTS). Seuls 52 crédits sont ainsi prévus au cours du M2. Les modalités d'acquisition des compétences ne sont pas non plus précisées, même si elles peuvent être déduites à partir du supplément au diplôme.

Le recrutement des étudiants ou les éventuelles passerelles ne sont pas détaillés. La seule information concerne la mise en place d'entretiens, dans l'objectif d'affiner la sélection pour la dernière rentrée universitaire. Si le master accueille des étudiants titulaires d'une licence non juridique, les modalités d'accès ou d'obtention de l'équivalence ne sont pas précisées. Une mise à niveau intensive est prévue en début de formation, pour ce public, mais le dispositif n'est pas précisément décrit.

Résultats constatés

Les effectifs sont plutôt stables en M1 (35 étudiants en moyenne) et en forte augmentation en M2 (60 étudiants en 2017-2018 contre 36 étudiants en 2016-2017), sans doute liée à l'ouverture d'un groupe au Cambodge, mais sans que cette information n'ait été explicitée. Le taux de réussite est assez bas en M1 (54 % des présents, sachant que seuls 90 % des inscrits se présentent à l'examen) et en M2 (environ 60 % des présents, sachant que seul 70 % des inscrits se présentent à l'examen). Les taux d'abandon et de redoublement sont relativement importants. Les données sont issues d'un fichier annexe au dossier et sont non commentées.

L'enquête quant à l'insertion professionnelle à 30 mois, réalisées par le pôle Pilotage et observatoire étudiant, est difficilement exploitable, dans la mesure où elle concerne uniquement les diplômés de 2014 et 2015, soit avant l'existence de la mention *Droit public*. En outre, les données communiquées ne sont pas commentées. Enfin, le taux de réponse rend l'enquête peu exploitable : seuls 10 répondants, sur un total de 24 diplômés de 2014 et 2015 interrogés. Parmi les 10 répondants, seuls 6 sont insérés à 30 mois, ce qui est faible. Entre 4 et 12 % des étudiants poursuivent leurs études dans une autre formation de l'établissement. Ce point n'est toutefois pas davantage détaillé et peut correspondre à une poursuite en doctorat ou en master. Il n'y a pas d'enquête à 18 mois, qui aurait pu permettre d'avoir un retour sur le devenir des diplômés depuis la création de la mention.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une présence de modules transversaux dans l'offre de formation.
- Un accompagnement des étudiants dans l'élaboration de leur projet professionnel.
- Une progression de l'attractivité de la formation, notamment en master 2.

Principaux points faibles :

- Une absence de lisibilité des deux parcours de M2 proposés.
- Une absence d'enseignements en lien avec les usages des outils numériques sur les pratiques professionnelles.
- Un pilotage insuffisant de la formation et une absence d'évaluation des enseignements et de suivi des diplômés.
- Un faible taux de réussite en M1 et M2.
- Une délocalisation au Cambodge insuffisamment détaillée dans ses modalités pédagogiques et son pilotage.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit public* de l'Université Paris 8 est une formation traditionnelle. La lisibilité de la formation, point déjà relevé dans la précédente évaluation, doit être renforcée, par exemple en revoyant la structure de la maquette, afin de rendre plus compréhensibles les deux parcours. Cette maquette pourra aussi utilement laisser une place plus grande à l'impact du numérique sur les pratiques professionnelles.

L'autoévaluation de la formation et le suivi du devenir des diplômés doivent être revus et renforcés. Ce sont des outils de pilotage essentiels qui permettront d'identifier, en lien avec les différentes parties prenantes, les axes d'amélioration à envisager et les moyens à déployer. D'une manière générale, il importe de renforcer le pilotage du master et que l'équipe pédagogique s'empare de la problématique du faible taux de réussite, aussi bien en M1 qu'en M2 (surtout que les étudiants en M2 sont sélectionnés).

Enfin, si l'internationalisation des formations est un point fort et doit être encouragée, il faut, dès l'ouverture de la formation, prévoir les modalités du pilotage de la délocalisation. Il faut aussi s'assurer que les modalités pédagogiques et la finalité académique de la délocalisation à l'Université de Phnom Penh soient cohérentes avec celles proposées sur le site de Saint-Denis de l'Université Paris 8.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

MASTER SCIENCE POLITIQUE

Établissement : Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Science politique* de l'université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis est spécialisé dans les questions ayant trait au « gouvernement des différences », que ce soit à l'échelle locale, nationale ou supranationale. Le master comprend deux parcours dès la première année (M1) : *Diversités, discriminations et représentations* et *Politique transnationale*. Délivré en présentiel sur le campus de l'université Paris 8, il est aussi ouvert à distance pour les étudiants en situation de handicap. Il est proposé en formation initiale et continue. Le volume horaire de la formation s'élève à 658 heures (pour chaque parcours).

ANALYSE

Finalité
<p>Le master expose clairement ses objectifs professionnels et scientifiques : former les étudiants sur les enjeux liés à la gestion des inégalités, des discriminations, de la diversité des populations aux niveaux infranational, national ou transnational. L'unité de la mention se construit autour de la thématique du « gouvernement des différences », qui est déclinée en deux parcours : <i>Diversités, discriminations et représentations</i> et <i>Politique transnationale</i>. Le master est conçu pour préparer aussi bien à la recherche qu'aux métiers exigeant une formation spécialisée dans le domaine général de la science politique ou en relation directe avec la thématique plus précise du master.</p> <p>Le contenu de la formation est en adéquation avec ces objectifs et les métiers visés : chargés de mission ou formateurs dans ces domaines, chefs de projets, consultants/conseillers pour les entreprises, les institutions publiques ou parapubliques, organisations non-gouvernementales, chargés d'études ou d'enquêtes... La formation est dotée d'une fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) qui est conforme aux attentes.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Le master <i>Science politique</i> trouve sa singularité dans sa thématique qui lui permet de se distinguer des autres masters de science politique ou de relations internationales existants, tant en région parisienne qu'au niveau national. Il constitue ainsi une offre assez unique qui peut expliquer son attractivité.</p>

L'adossé à la recherche est un point fort du master, qui peut s'appuyer sur des laboratoires en science politique reconnus : en premier lieu, le Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris (CRESPPA) – unité mixte de recherche (UMR) mais aussi l'Institut des sciences sociales du politique ou encore le laboratoire d'études de genre et de sexualité (UMR – LEGS). Cet adossé se traduit notamment par les liens entre les axes de recherche de ces laboratoires et les thématiques du master, mais aussi par l'ouverture aux étudiants de leurs séminaires de recherche, de leurs activités et projets (notamment leur participation à des enquêtes collectives). Le nombre de poursuites d'étude en doctorat n'est malheureusement pas précisé.

Le master a développé des partenariats avec un certain nombre d'institutions et d'organismes, afin notamment de favoriser les stages des étudiants. Il s'agit principalement de l'Institut social et coopératif de recherche appliquée, du Groupe de Recherche et de Développement Rural Migration-Citoyenneté-Développement. Cela concerne cependant surtout des organismes publics ; il serait donc sans doute pertinent de développer aussi d'autres partenariats, notamment avec le monde de l'entreprise qui peut fournir des débouchés aux étudiants.

Des partenariats internationaux ont également été noués, notamment pour le parcours *Politique transnationale*, qui propose un double diplôme avec l'Université Viadrina de Frankfort an der Oder (Allemagne). Les données concernant la mobilité étudiante sont peu précises (car elles incluent la mobilité des étudiants en licence). Le parcours *Politique transnationale* devrait rendre la mobilité internationale obligatoire. En moyenne, deux enseignants-chercheurs internationaux sont invités par année, ce qui paraît là aussi peu pour une formation orientée à l'international.

Organisation pédagogique

La formation est organisée de manière cohérente et respecte le principe de la spécialisation progressive. Les deux parcours proposés mutualisent certains enseignements, donnant une unité à la mention. La structuration des deux parcours est similaire : après un premier semestre (S1) de tronc commun, chaque parcours propose le choix entre deux spécialités à partir du deuxième semestre (S2). Le contenu du master est pertinent mais il pourrait être utile cependant de proposer quelques enseignements en droit (droit des étrangers par exemple).

Le master permet l'accueil d'étudiants en situation de handicap, ainsi que la validation des acquis de l'expérience (VAE) et de la validation des acquis professionnels (VAP). Des aménagements sont aussi prévus pour les étudiants salariés et les sportifs de haut niveau.

La place de la recherche est importante : les étudiants suivent un cours de méthodologie de la recherche de 39 heures au S1, puis bénéficient d'un tutorat individualisé en plus de l'encadrement par un directeur de mémoire.

A l'inverse, la place des stages reste trop faible : seuls 23 stages ont été ainsi réalisés par les étudiants sur deux ans pour la promotion 2017 (2 stages en M1 en 2015-2016 et 21 stages en M2 en 2016-2017), soit seulement 18 % des étudiants de la promotion (qui comprend 65 étudiants en M1 et 64 en M2). D'une manière générale, la professionnalisation reste surtout pensée dans et à travers la recherche. Il conviendrait donc de renforcer les contacts avec le milieu socio-économique et de rendre obligatoire un stage sur les deux ans de formation.

La place du numérique est classique, même si des projets pédagogiques plus originaux sont développés : un blog du master a ainsi été mis en place, ce qui est une bonne initiative.

La place des langues est satisfaisante avec un cours de langue de 39 heures en S1 puis la possibilité d'un cours optionnel de langue en S2. En troisième semestre (S3), les étudiants suivant un séminaire d'analyse de textes en science politique en langue anglaise. On ne peut qu'encourager le master à développer encore les enseignements en langue étrangère et notamment anglaise, en particulier pour le parcours *Politique transnationale*. Les mobilités internationales, tant étudiantes qu'enseignantes, devraient également être multipliées, spécialement pour ce parcours : pour ce dernier, un semestre de mobilité obligatoire aurait sans doute du sens, tout comme la certification des compétences linguistiques acquises.

Pilotage.

Le pilotage de la formation est bien organisé. Les deux parcours du master sont dirigés en binôme par des enseignants-chercheurs titulaires du département de science politique de l'Université Paris 8, en collaboration avec la direction de ce département. Des responsabilités plus spécifiques sont attribuées à certains enseignants-chercheurs : responsabilité des stages, des équivalences, des échanges internationaux,...etc.

L'équipe pédagogique est composée exclusivement d'enseignants-chercheurs, même si des intervenants issus du monde professionnel sont ponctuellement invités, dans le cadre de certains cours. La présence de tels

intervenants devrait être renforcée pour ne pas se limiter à ces interventions ponctuelles ; il serait ainsi judicieux que certains soient réellement intégrés à l'équipe pédagogique.

L'équipe pédagogique et les représentants étudiants se rencontrent au cours de réunions mensuelles pour discuter de toutes les questions pédagogiques, ce qui constitue une pratique originale dont il faut souligner l'intérêt. Une commission de médiation enseignants/étudiants a été également mise en place. Un conseil de perfectionnement existe depuis peu (2017) et doit se réunir une fois par an. Il comprend à la fois des enseignants-chercheurs, des professionnels et des anciens étudiants. Il devrait cependant intégrer également des étudiants de l'année en cours. La première réunion de ce conseil de perfectionnement en juin 2017 a permis de proposer des pistes d'amélioration intéressantes. Une évaluation de la formation par les étudiants est également réalisée.

Les modalités d'évaluation des étudiants sont classiques et permettent de bien apprécier les connaissances et compétences visées et détaillées dans le supplément au diplôme.

Résultats constatés

La formation est attractive : près de 900 candidatures ont été reçues en 2017 (auxquelles s'ajoutent 73 candidats via Campus France). Le nombre d'étudiants est assez stable (à l'exception de l'année 2014-2015 avec une baisse notable) autour de 130 sur deux ans. L'effectif est, par ailleurs, équilibré entre les deux parcours.

Le taux d'échec et d'abandon apparaît néanmoins inquiétant (quoiqu'en baisse tendancielle) : pour 2016-2017, 32 % des inscrits en M1 et 42 % en M2. Au final, le nombre de diplômés apparaît assez faible : 37 en 2017 (28 en 2014). Les raisons de ce taux d'échec ne sont pas données, ce qui est regrettable.

Les données sur le devenir des diplômés sont très insuffisantes : les enquêtes d'insertion à 30 mois font apparaître un taux de réponse faible (12 répondants sur 25 diplômés en 2015), ce qui rend les données peu significatives (58 % de diplômés insérés dans la vie active). On ne connaît pas la nature précise des emplois des diplômés. Une enquête est cependant en cours pour collecter des informations précises et devrait permettre de mettre en place un réseau d'anciens diplômés, ce qu'on ne peut qu'encourager.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une bonne attractivité de la formation.
- Un positionnement original.
- Un bon adossement à la recherche.
- Des méthodes de pilotage innovantes.

Principaux points faibles :

- Un fort taux d'échec.
- Des liens avec le monde professionnel insuffisants.
- Une absence de stage obligatoire.
- Une faible mobilité étudiante à l'étranger.
- Un manque de données sur le devenir des diplômés.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Science politique* présente un positionnement original au niveau régional et même national de par ses thématiques et ses approches. Il s'appuie sur une équipe d'enseignants-chercheurs reconnus et est bien adossé à la recherche. Cela peut expliquer son attractivité croissante.

Toutefois, le fort taux d'échec et d'abandon des étudiants appelle la vigilance, même s'il est en diminution. Il conviendrait d'étoffer les dispositifs d'aide à la réussite en ce sens et de suivre les préconisations, issues du premier Campagne d'évaluation 2018 - 2019 - Vague E

Département d'évaluation des formations

conseil de perfectionnement mis en place (développer les exercices pédagogiques utiles en termes de professionnalisation).

De manière générale, la professionnalisation mériterait d'être approfondie, car elle reste trop axée sur la dimension recherche : un stage obligatoire, l'intégration de professionnels dans l'équipe pédagogique (une recommandation déjà préconisée dans le dernier rapport d'évaluation), le développement des contacts avec le monde socio-économique semblent nécessaires.

L'internationalisation pourrait être aussi approfondie, notamment pour le parcours *Politique transnationale* (un semestre de mobilité internationale se justifie pour ce parcours).

Enfin, les données sur l'insertion et le devenir des diplômés demeurent, comme lors de la dernière évaluation, toujours insuffisantes ; l'initiative consistant à former un réseau des anciens étudiants va dans le bon sens.

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT



Champ « Droit, politique, administration »
Observations
Retours des responsables de formation

Master de Droit privé

Master santé

Licence professionnelle Métiers de l'immobilier : gestion et administration des biens, Spécialité : Droit et gestion de copropriété et syndic

Licence professionnelle Métiers de la Gestion des Ressources Humaines : assistant, parcours droit social et ressources humaines

Master de Droit privé

Nous avons pris connaissance avec intérêt des observations et recommandations formulées par le rapport d'évaluation de l'Hcéres.

S'agissant du suivi des étudiants diplômés, il s'agit là d'un point qui fera l'objet d'une réflexion approfondie pour l'améliorer, car il est effectivement bien trop réduit à l'heure actuelle.

S'agissant de l'internationalisation de la formation, celle-ci serait sans doute souhaitable, mais nous manquons à l'évidence de moyens pour remplir pareil objectif.

S'agissant des liens à approfondir avec les acteurs intervenant dans les domaines de spécialisation de la formation, ceux-ci sont déjà entretenus dans le cadre des contrats de professionnalisation, et s'accroissent constamment. L'intervention directe des professionnels concernés en qualité d'enseignants est également envisageable, mais elle implique certains coûts que notre UFR n'est pas nécessairement en mesure de couvrir.

Enfin, s'agissant de l'adossement à la recherche, des efforts seront menés dans la mesure du possible pour impliquer davantage les étudiants dans l'organisation d'événements scientifiques en lien avec le Master.

Master santé

P. 5, du rapport, il est indiqué que "on peut s'interroger sur l'absence de coopérations entre le master Droit de la santé de l'Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis et de l'Université Paris Nanterre. En effet, ces deux masters visent un domaine de spécialisation pointu, avec peu de débouchés professionnels et cela sur un bassin universitaire proche. ».

→ Sur le site de Nanterre, il n'existe pas de master général en droit de santé, mais un parcours spécialisé en M2 intitulé "Droit social, protection sociale et santé" au sein de la mention « droit social ». Ce dernier parcours est davantage tourné vers le droit social que



vers le droit de la santé (il ne contient d'ailleurs qu'un enseignement général en droit de la santé). L'objet et la finalité des deux masters de Nanterre et de Paris 8 étant différents, il est difficile de développer une coopération fructueuse entre des masters.

→ Il n'apparaît pas exact d'affirmer que le master santé offre peu de débouchés professionnels : justement, parce qu'il s'agit d'une spécialisation « pointue », le droit de la santé intéresse particulièrement les entreprises du secteur pharmaceutique, les cliniques ou hôpitaux, qui ont besoin de juristes en droit de la santé. Sur le terrain du contentieux, beaucoup de cabinets d'avocats disposent d'avocats spécialisés en ce domaine.

Licence professionnelle Métiers de l'immobilier : gestion et administration des biens, Spécialité : Droit et gestion de copropriété et syndic

L'arrêté du 27 mai 2014 pose la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle. Son article 1er dispose que « L'intitulé du diplôme national de licence professionnelle est défini par un nom de domaine et de mention dans les conditions fixées par l'arrêté du 22 janvier 2014 (...). » En outre, figure en annexe de cet arrêté la liste des intitulés autorisés. Ainsi, la licence professionnelle évaluée s'inscrit dans le domaine « immobilier » et la mention « gestion et administration de biens » avec un parcours spécifique tel qu'exigé à l'article 4 de l'arrêté du 22 janvier 2014 et intitulé : « Droit et gestion de copropriété et syndic ».

Même si le terme « gestion » n'apparaît que très peu dans les intitulés d'EC (à la différence du terme « droit »), les enseignements fondamentaux lui sont dédiés : professions de l'immobilier, droit et gestion de la copropriété, contentieux de la copropriété, gestion comptable et financière spécifique à la copropriété, management, charges et travaux, projet tutoré.

Par ailleurs, les aspects juridiques de la formation sont pleinement justifiés au regard de sa genèse. En effet, confrontés au niveau juridique très faible des syndics en France, les professionnels ont demandé aux pouvoirs publics, en 2011 lors de leur congrès, la création d'un diplôme de droit de niveau bac +3 spécifique à cette profession. Faisant suite à cette demande, la loi ALUR du 24 mars 2014 a institué la carte professionnelle de syndic qui n'existait pas auparavant, le métier étant exercé par d'autres professionnelles de l'immobilier sans qualification spécifique. Les études juridiques sont nécessaires à l'obtention de cette carte.

Les enseignements de la licence sont cohérents car tous conçus dans une optique professionnelle appliquée à l'activité de syndic. Tel est cas, par exemple, de l'enseignement du droit de l'urbanisme (obtention d'un permis de construire pour des travaux sur des parties communes, spécificités du droit de préemption urbain appliqué aux copropriétés) et du droit des ventes (ventes des lots, ventes des parties communes, rôle du syndic dans ces opérations).



En ce qui concerne l'anglais, les professionnels ont attiré notre attention sur l'inutilité d'un tel enseignement. En effet, l'anglais est très peu pratiqué au sein des syndicats.

En ce qui concerne l'informatique, le contenu du cours est adapté aux évolutions récentes du numérique au sein des copropriétés ce que fait apparaître le nouvel intitulé de ce cours « Informatique appliqué à l'immobilier » qui est assuré par un spécialiste de la question.

Quant aux modalités d'évaluation des étudiants, il paraît effectivement pertinent d'intégrer une évaluation orale des étudiants. Parallèlement aux évaluations écrites, le recours à des évaluations orales sera proposé aux enseignants.

Enfin, en ce qui concerne le fort taux de poursuite d'étude en master professionnel, il importe de préciser qu'il s'agit d'une poursuite d'études à caractère professionnel qui est analysée par les étudiants et par les entreprises comme un « plus ». En effet, certains étudiants s'inscrivent en licence professionnelle en vue de poursuivre leurs études en master avant de se lancer dans la vie active. D'autres s'inscrivent en master professionnel à la demande de l'entreprise de stage afin de répondre à ses besoins de qualification en vue de leur embauche définitive. C'est pourquoi une réflexion est en cours relative à la création d'un master professionnel dédié à l'activité de syndic.

Licence professionnelle Métiers de la Gestion des Ressources Humaines : Assistant, parcours droit social et ressources humaines

● Sur « comment l'alternance est mise en œuvre » :

Les étudiants de la LP DSRH sont en contrat de professionnalisation. À ce titre, leur parcours est suivi tout au long de leur cursus. Ce suivi est ponctué par trois entretiens individuels avec leur tuteur à l'Université, lequel effectue, en outre, deux visites en entreprise pour échanger avec son homologue en entreprise. En dehors de ces cinq rencontres formelles, un suivi est assuré tout au long du cursus par le coordinateur et le responsable pédagogique du diplôme selon les besoins de l'étudiant, avec un point particulier à la fin du 1^{er} semestre lors de la remise des notes d'examens.

Par ailleurs, Akor alternance accompagne les étudiants dans la recherche d'entreprise pour leur alternance (ateliers de préparation aux entretiens, de rédaction de CV et mise à disposition de l'annuaire d'entreprises).

Enfin, une Plateforme numérique, conçue par le SCUJO-IP avec l'association Interfaces Compétences, et nommé dispositif Reso8, est accessible à l'ensemble des étudiants et diplômés de l'Université via l'ENT. Reso8 est un outil numérique complémentaire aux actions proposées en présentiel par le service et dans les formations. Il vise à renforcer l'accompagnement des étudiants dans leurs premières démarches vers le monde professionnel.

Outre les offres de stages, emplois et jobs, RESO 8 propose aux étudiants inscrits des conseils en ligne, une rubrique sur l'actualité des événements concernant l'insertion professionnelle, une aide juridique personnalisée en cas de besoin, des témoignages d'étudiants ou d'anciens étudiants...

Les étudiants s'inscrivent sur le site et indiquent le diplôme dans lequel ils sont inscrits. Ils reçoivent ensuite directement dans leur boîte méil les différentes offres de stage et d'emploi qui correspondent à leur profil. Ils peuvent alors postuler en ligne via le site et faire relire leur lettre de motivation et leur



CV. SCUIO-IP leur adresse des conseils pour améliorer si besoin leur CV et leur lettre de candidature ou, si cela est nécessaire, nous leur proposons un entretien individuel ou la possibilité de suivre une formation aux techniques de recherche de stage ou d'emploi. »

● *« L'équipe pédagogique universitaire est de grande qualité. Une première faiblesse peut tenir au fait qu'un seul professeur d'université (PU) accomplit un volume important d'heures (108h hors projet tutoré). Son éventuel départ mettrait en grande difficulté la formation. De même, un autre enseignant titulaire assure de nombreux cours (Contrôle de gestion, Droit de la sécurité sociale, Rémunération et paie), pour un volume horaire très important. Une concentration importante du volume horaire de la LP repose donc sur ces deux enseignants. »*

Réponse :

Le professeur d'université dispense deux enseignements, soit 49 h et non 108 h (pour information, il n'en dispensera plus qu'un seul l'an prochain). L'autre enseignant, qui est PAST et donc non titulaire, n'enseigne plus « Contrôle de gestion sociale » depuis l'an dernier. Aucun enseignant ne dispense 108 h de cours, que ce soit hors ou y compris projets tutorés.

● *« Il n'est pas possible de vérifier non plus la qualité des professionnels et si les cours dispensés correspondent à leur coeur de métier. »*

Quant aux professionnels, il s'agit de Directeurs RH, avocats, responsable de service en marchés publics, chef de section en contrôle de gestion sociale, spécialiste en audit RH, prestataire en RPS, directeur administratif et financier, directeur adjoint à la sécurité sociale...

● *« Le pilotage de la LP est présenté succinctement. Un comité de pilotage est constitué de deux responsables pédagogiques et d'un coordinateur. Les processus de réunion et de prise de décision ne sont pas mentionnés.*

L'articulation des rôles de chacun n'est pas claire. »

Réponse :

Si des ajustements pédagogiques doivent être réalisés, le coordinateur en informe les enseignants et veille à la modification des plans de cours et à leur cohérence au vu des autres interventions.

Le rôle de chacun tient dans les intitulés. Par ailleurs, les enseignants remontent à l'équipe pédagogique les problèmes rencontrés par les étudiants ou avec les étudiants. Ces remontés sont examinés par l'équipe pédagogique qui intervient selon la nature des problèmes soit sur convocation soit par l'intermédiaire du coordinateur.

● *« Un conseil de perfectionnement fonctionne depuis 2015-2016. Il se réunit une fois par an. Il n'est pas indiqué dans quelle mesure, pour la LP, cette instance fonctionne de manière effective, ni si elle a eu une influence sur l'organisation et le fonctionnement du diplôme. Parallèlement, les étudiants répondent chaque année à un questionnaire à l'issue de la formation. Il n'est pas indiqué si ce questionnaire a pu influencer la LP. »*

Réponse :

La mise en place d'un conseil de perfectionnement n'a été que la formalisation d'une structure moins institutionnelle qui existait auparavant et destinée à faire évoluer le diplôme. Les remarques des étudiants sont recueillies tout au long de l'année pour des ajustements pédagogiques le plus souvent immédiats pouvant varier d'une promotion à l'autre. Les évolutions plus structurelles sont généralement le fait de la réflexion des enseignants professionnels de la LP.

● **Résultats constatés**

« Le nombre d'inscrits dans la LP est en baisse tendancielle (46 en 2013, 38 en 2014, 22 en 2015, 30 en 2016, 22 en 2017). Les raisons pour lesquelles l'effectif baisse ne sont pas précisées. »



Réponse :

Les effectifs ont été revus à la baisse la 2^e année, car l'effectif de 46 était trop important sur le plan pédagogique. Nous ne sommes pas en mesure d'expliquer les fluctuations des années suivantes (les effectifs sont à nouveau en hausse en 2018 (28 étudiants)). Une explication possible est la difficulté de trouver une entreprise dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)